

Rwanda



**Un
Programme
d'Action
Internationale**

Guy Vassall-Adams

Rwanda

Un

Programme

d'Action

Internationale

Guy Vassall-Adams

Une Publication d' Oxfam

© Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) 1994

Un fichier catalogue de cet ouvrage est disponible auprès de la British Library.

ISBN 0 85598 311 6

Publié par Oxfam (Royaume-Uni et Irlande)
274 Banbury Road
Oxford OX2 7DZ
(oeuvre de bienfaisance reconnue d'utilité publique no. 202918)

Disponible en Irlande à l'adresse suivante : Oxfam in Ireland,
19 Clanwilliam Terrace, Dublin 2 ; Tél : 01 661 8544

Copublié en Australie par Community Aid Abroad, et disponible
auprès de cette dernière à l'adresse suivante : 156 George Street,
Fitzroy, Victoria 3065, Australie
(Tél : + 61 3 289 9444 ; fax : +61 3 419 5318/5895).

Community Aid Abroad, coéditeur de ce livre, invite les lecteurs à
prendre en considération ses conclusions, afin de contribuer aux débats
et aux discussions portant sur les événements survenus au Rwanda et
leurs implications sur la paix et le développement internationaux.

Traduction en français par Isabelle Fernandez

Conception graphique et mise en page : Oxfam Design,
OX1340/Mj/PK/94
Imprimé par le Service Impression d'Oxfam
sur papier qui respecte l'environnement
Fontes utilisées: 10/12,5 point Palatino et Franklin Gothic Book et Demi

This book converted to digital file in 2010

Table des matières

Avant propos 2

Résumé 4

Première partie : le contexte régional 7

Le Rwanda et le Burundi avant l'indépendance 7

Le Rwanda depuis l'indépendance 11

La diaspora rwandaise 14

Le Burundi depuis l'indépendance 18

Deuxième partie : la guerre et l'attente 22

1990 : la première invasion du FPR 22

Violations des droits de l'homme 27

Fourniture d'armes au régime rwandais 30

Les accords d'Arusha 31

L'ONU passe son rôle en revue 35

Troisième partie : la réponse face au génocide 37

Les tueries s'intensifient 37

La réponse de l'ONU 40

Les massacres 43

Les crises des réfugiés en Tanzanie et au Burundi 46

Les arguments en faveur d'une nouvelle force de l'ONU 49

L'intervention française 54

La crise des réfugiés au Zaïre 57

Quatrième partie : conclusions et recommandations 64

Perspectives d'avenir 64

Leçons à tirer de la réponse internationale 68

Recommandations 75

Annexe : le programme d'Oxfam dans la région des Grands Lacs 81

Remerciements 83

Notes 84

Avant-propos

La campagne de génocide et les crises de réfugiés qui ravagent le Rwanda depuis le mois d'avril 1994 ont stupéfié le monde. Elles ont poussé Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) à entreprendre l'une des opérations de secours d'urgence les plus importantes de ses 50 ans d'existence. Elles ont aussi suscité la réponse la plus généreuse de la part du public britannique et irlandais qu'Oxfam ait jamais eu la chance d'observer.

Nous avons tous la responsabilité de faire en sorte que jamais une souffrance à si grande échelle ne se reproduise. Mais pour que le Rwanda ait l'espoir de se remettre de la catastrophe qui s'abattit sur lui en 1994, la communauté internationale doit tenter de comprendre ce qui rendit cette catastrophe possible.

La tragédie du Rwanda a montré plus clairement que jamais que la communauté internationale n'a pas la capacité de répondre à ce genre de crises de façon efficace. La volonté politique d'agir est insuffisante; et il faut procéder à des réformes radicales si l'on veut que le monde soit prêt à prendre des mesures efficaces. Ce livre tente de faire la lumière sur les initiatives qui pourraient aider le Rwanda à se rétablir et les réformes qui pourraient empêcher un autre désastre comme celui-là, au Rwanda ou ailleurs.

Dans la première partie, on situe les événements de 1994 dans le contexte de l'histoire du Rwanda et du Burundi. Etant donné que l'histoire politique du Burundi depuis l'indépendance est pour ainsi dire une image inversée de celle du Rwanda, les événements survenant dans l'un des deux pays ont eu un impact considérable sur les événements survenant dans l'autre pays. Ceci est vrai en ce qui concerne le passé récent, lorsque le coup d'Etat d'octobre 1993 au Burundi, anéantissant les espoirs du pouvoir majoritaire des Hutus, fit le jeu du président Habyarimana au Rwanda, alors qu'il s'efforçait d'enrayer le partage du pouvoir avec ses opposants, les membres du Front patriotique du Rwanda. Il est probable que ceci s'avère également vrai pour l'avenir.

Mais il est également essentiel de comprendre la situation des réfugiés dans la région avant avril 1994 pour évaluer les défis auxquels doit faire face le Rwanda. L'histoire de la diaspora rwandaise illustre nombre des questions auxquelles le Rwanda et la région des Grands Lacs se confrontent à présent de façon beaucoup plus extrême, suite aux crises de réfugiés survenues en 1994. Si le monde veut apporter son assistance aux efforts de la région en vue de relever ces défis, il doit comprendre les questions soulevées par la présence des presque deux millions de Rwandais qui vivent dans les pays voisins.

La deuxième partie du livre traite des événements politiques et des violations des droits de l'homme qui précédèrent la campagne de génocide. Elle montre que, loin de ne pas être au courant de ce qui était en train de se passer, la communauté internationale était tout à fait consciente de la situation au Rwanda, mais que la volonté politique de faire face à ses implications était insuffisante. D'où la fourniture ininterrompue d'armes au gouvernement rwandais et le désir des Etats membres de réduire la taille de la présence de l'ONU.

Dans la troisième partie on décrit la campagne de génocide et les crises de réfugiés, ainsi que la réponse de la communauté internationale aux deux phénomènes. On y décrit l'échec des Etats membres à protéger les civils du génocide et la réponse internationale à la crise des réfugiés de Goma.

Dans la quatrième partie on tire les conclusions de ce récit et on émet des recommandations détaillées au gouvernement du Rwanda, aux puissances régionales et à la communauté internationale dans son ensemble. Le défi pour les gouvernements consiste à démontrer qu'il existe en effet une "communauté internationale" en rassemblant la volonté politique pour agir au nom de l'humanité universelle.

David Bryer
Directeur
Oxfam (Royaume-Uni et Irlande)
Septembre 1994

Résumé

Lorsque la majorité ethnique Hutu arriva au pouvoir au Rwanda au début des années 60, ses membres renversèrent des siècles de dominance politique et économique par la minorité Tutsi. Mais les tensions entretenues par l'expérience coloniale du Rwanda s'exprimèrent à travers une violence croissante, ce qui incita des milliers de Tutsis à s'enfuir vers les pays voisins.

La question du droit au retour des réfugiés commença à dominer l'ordre du jour politique du Rwanda lorsqu'une armée rebelle représentant les réfugiés (le Front patriotique du Rwanda -FPR) envahit le Rwanda en 1990. La communauté internationale présenta "un processus de paix" dont le but était d'aboutir au partage du pouvoir.

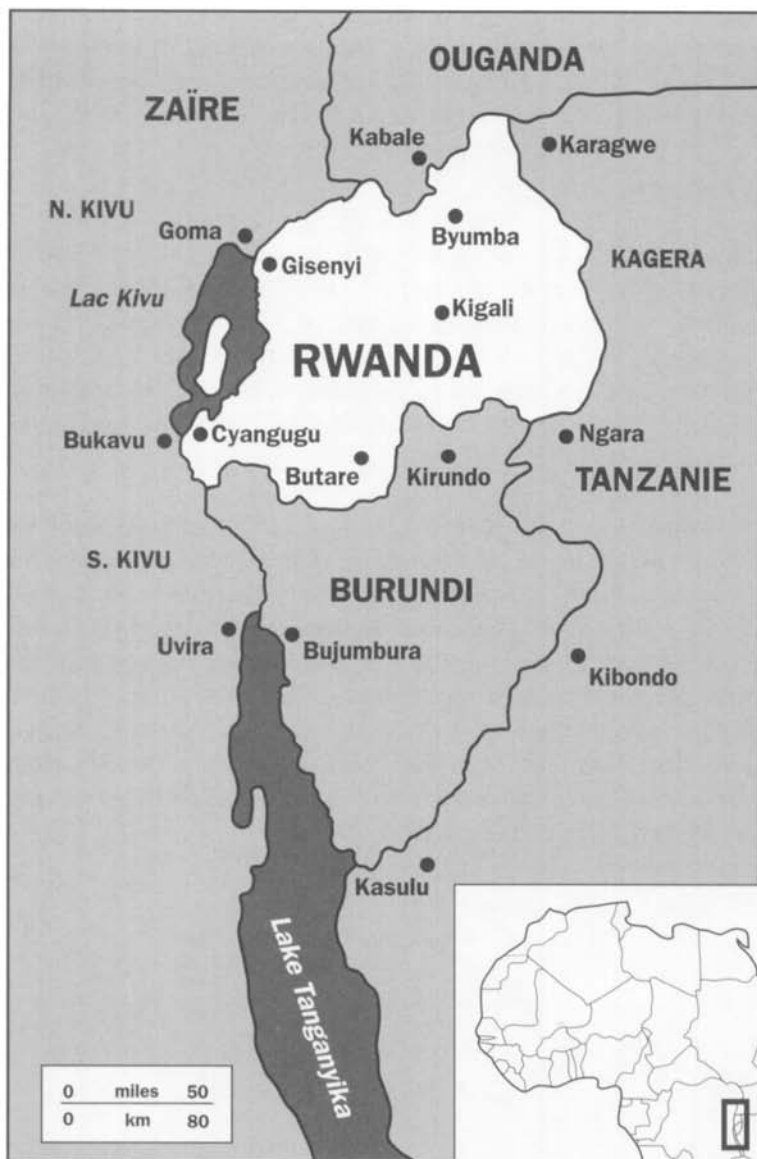
Mais en 1991 et 1992 il apparut de plus en plus clairement que le gouvernement rwandais était en train de violer impunément les droits de l'homme de ses adversaires politiques et des citoyens Tutsis ordinaires. En même temps, certains gouvernements du Nord continuaient à fournir des armes aux forces militaires du président Habyarimana. En août 1993 fut signé un accord de paix avec l'appui de la communauté internationale, et des forces de l'ONU furent envoyées au Rwanda. Mais les alertes furent en grande partie ignorées, alors que les Etats membres de l'ONU s'efforçaient de réduire la taille de la force de l'ONU, dans le but d'économiser de l'argent.

En avril 1994, le président du Rwanda fut assassiné et les extrémistes hutus se lancèrent dans une campagne de génocide dans le but d'éliminer leurs adversaires politiques. Le Conseil de sécurité des Nations unies abandonna le peuple rwandais à son terrible sort en retirant le plus gros de la force de l'ONU et en manquant à envoyer un nouveau contingent pour protéger les civils menacés.

Alors que les tueries s'intensifiaient, le FPR avançait dans le Rwanda et, au mois de juillet, il établit son contrôle sur le pays. Mais le génocide avait alors déjà entraîné la mort d'un million de personnes, et une grande partie du Rwanda avait été dépeuplée par l'exode catastrophique des réfugiés vers la Tanzanie et le Burundi.

Un juillet 1994, une crise des réfugiés aux proportions encore plus gigantesques se développa, avec la fuite de presque un million de Hutus vers le Zaïre. La réponse internationale fut beaucoup moins efficace qu'elle aurait pu l'être si la planification, la préparation, la consultation et la coordination avaient été meilleures. Des milliers de Rwandais trouvèrent la mort inutilement.

Le Rwanda doit à présent faire face aux immenses défis de reconstruction et de réhabilitation, et à la tâche de forger une solution politique qui assurera un avenir paisible pour tous ses citoyens. Il est absolument vital de s'engager envers ces tâches de façon sincère et durable: pas seulement un engagement du nouveau gouvernement du Rwanda, mais aussi un engagement des puissances régionales et de la communauté internationale dans son ensemble. Et si l'on veut que plus jamais de telles tragédies ne se reproduisent, il faudra donner à l'ONU les moyens de répondre de façon efficace.



La Région des Grands Lacs

Le Rwanda et le Burundi avant l'indépendance

Il y a quatre cents ans, un groupe de personnes appelées Tutsis établirent des royaumes féodaux dans les terres aujourd'hui nommées Rwanda et Burundi. Ils formèrent une aristocratie basée sur la propriété de terres et de bétail, qui régnait sur les Hutus, un groupe plus grand en nombre, qui étaient des paysans. En échange de leur travail, on accordait aux Hutus l'usage de la terre et du bétail, et la protection de leurs suzerains. Les Twas, qui vivaient de la chasse et de la cueillette, composaient une minuscule fraction de la population et menaient une existence marginale.

Les Tutsis contrôlaient les trois sources principales de pouvoir : l'économie de l'élevage, la monarchie et la vie religieuse. Leur règne était renforcé par une mythologie orale qui soutenait que les Tutsis étaient fondamentalement supérieurs et que leur dominance était décrétée par Dieu. Le *mwami* (roi) Tutsi se trouvait au sommet de cet ordre social complexe, qui englobait trois ensembles différents de chefferies sur la terre, le bétail et l'armée. Mais malgré la nature hiérarchique de cette société, elle était exceptionnellement unie. Les Tutsis et les Hutus vivaient ensemble, parlaient la même langue (le kinyarwanda) et, sur les plupart de points importants, partageaient la même culture.

L'ère coloniale : la dominance des Tutsis sanctionnée

Les premiers colonialistes allemands qui découvrirent ce mode de vie dans les années 1890 s'identifièrent aux Tutsis et les déclarèrent être une élite d'origine nilo-chamitique. Cette théorie raciale, qui est très contestée de nos jours, devint la justification idéologique de la décision des colonialistes de gouverner le Rwanda et le Burundi de façon indirecte, par l'intermédiaire de la monarchie Tutsi. En termes pratiques, cette façon indirecte de

gouverner était opportuniste, parce qu'elle ne nécessitait qu'un petit nombre d'administrateurs allemands et s'avérait donc très peu coûteuse. Les Allemands administrèrent le Rwanda et le Burundi comme un seul Etat, le Rwanda-Burundi.

L'imposition de ce gouvernement indirect changea le caractère du système de "patronage" et de protection. Le système féodal, pour exploitatif qu'il fût, comportait néanmoins des obligations réciproques et permettait un certain degré de mobilité sociale. La classe au pouvoir avait des responsabilités claires envers leurs subalternes et les Hutus pouvait accéder au statut de Tutsis en acquérant de la richesse, sous la forme de bétail.

Le gouvernement indirect, d'abord sous l'autorité des Allemands, puis sous celle des Belges, qui prirent le pouvoir sur le Rwanda et le Burundi à la fin de la première guerre mondiale, détruisit l'équilibre des pouvoirs du système féodal et priva les Hutus de tous leurs droits sociaux. Les Allemands démarrèrent ce processus en remplaçant les seuls chefs hutus, dans le nord-ouest, par des chefs Tutsi. Ceci provoqua une courte révolte populaire en 1910, qui fut promptement écrasée par les forces militaires coloniales.

Les Belges introduisirent le travail forcé, nommant des administrateurs Tutsi afin de surveiller les travailleurs Hutu, qui étaient à présent forcés de travailler sans rien recevoir en échange. Au cours des années 30, les Belges effectuèrent un recensement selon lequel les Tutsis représentaient 14 pour cent de la population et les Hutus 85 pour cent ; toutefois, ils décidèrent d'inclure tout individu possédant moins de 10 vaches dans le groupe des Hutus. On introduisit des cartes d'identité précisant le groupe ethnique de la personne.

Les personnes classifiées dans le groupe des Tutsis étaient systématiquement privilégiées par le système éducatif et l'administration coloniale. En général, on refusait l'accès à l'éducation aux Hutus, à l'exception de la formation à la prêtrise catholique. La majorité des Hutus se virent, en fait, relégués au

statut de classesociale constamment très défavorisée, exclus des structures de pouvoir de leur pays.

Après la Seconde Guerre mondiale, le Rwanda-Burundi devint un territoire sous tutelle des Nations unies. Au cours des années 50, les Nations unies firent pression sur les autorités belges afin que celles-ci accordent l'indépendance à ce pays et introduisent des structures de conseil élues. Les Belges étaient déjà en train de commencer à soutenir les aspirations des Hutus à un rôle plus important dans les affaires de leur pays, car ils étaient d'avis que le gouvernement par une minorité ne pouvait pas durer et ils craignaient les tendances panafricanistes qu'ils avaient observées parmi la classe dominante Tutsi. C'est à ce moment-là que les événements dans ce qui allait devenir deux pays séparés — le Rwanda et le Burundi — commencèrent à diverger.

La fin du colonialisme : le pouvoir passe aux Hutus

Au Rwanda, les Belges commencèrent à remplacer les chefs Tutsi par des chefs Hutu et encouragèrent activement l'opposition Hutu naissante. Mais les Tutsis n'étaient pas du tout disposés à accepter que l'époque de l'autorité des Tutsis était révolue, alors que les Hutus affirmaient leur autorité récemment acquise avec agressivité. La période précédant les premières élections locales au Rwanda en 1960 fut gâtée par des conflits violents entre les partisans du nouveau parti Hutu, le Parti du Développement de l'Emancipation Hutu (PARMEHUTU) et les partisans du parti pro-Tutsi, l'Union Nationale Rwandaise (UNAR). Plusieurs centaines de personnes furent tuées et quelque 220.000 personnes furent déplacées à l'intérieur du pays.

Nombre des nouveaux bourgmestres Hutu qui accédèrent au pouvoir en 1960 profitèrent de leur position pour persécuter les Tutsis, dont des milliers furent forcés à abandonner leur maison et à s'enfuir à l'étranger. Leur fuite initia une nouvelle forme de violence. Les réfugiés Tutsi se trouvant dans des pays voisins (Ouganda, Burundi, Zaïre et Tanzanie) s'organisèrent en milices, espérant pouvoir ainsi retourner au Rwanda par la force et restaurer l'autorité Tutsi. Mais leurs attaques contre des

dirigeants Hutu au Rwanda eurent pour effet des représailles sous la forme de massacres des civils Tutsi qui vivaient encore au Rwanda.

La violence s'étant déchaînée au cours de la période précédant l'indépendance se poursuivit dans les années 60. Les réfugiés Tutsi, appelés les *Imyenzi* (cafards), essayèrent à plusieurs reprises de restaurer l'autorité Tutsi en lançant des attaques militaires depuis l'étranger. En décembre 1963, des réfugiés Tutsi lancèrent une attaque depuis le Burundi, suite à laquelle 10.000 Tutsis furent massacrés par des gangs Hutu. Chaque attaque et les représailles qui en découlaient avaient pour effet de créer de nouvelles vagues de réfugiés ; en 1964 le Haut Commissariat pour les Réfugiés de l'ONU (HCR) estima que 150.000 Rwandais avaient fui vers des pays voisins.

Les réfugiés renoncèrent à leurs raids en 1967, désespérant de restaurer l'autorité Tutsie. Mais nombre d'entre eux n'abandonnèrent pas leurs espoirs de pouvoir retourner un jour dans leur pays natal. Les gouvernements du Rwanda, dominés par des Hutus, craignaient cependant que le fait d'autoriser les réfugiés à revenir mettrait en danger leur pouvoir récemment acquis. Le général Juvénal Habyarimana, qui accéda au pouvoir au moyen d'un coup militaire en 1973, soutenait que leur retour était tout simplement impossible. La pression démographique était déjà trop importante, affirmait-il ; il y avait déjà trop peu de terre, trop peu de travail et trop peu de nourriture.

Aux termes du droit international, les réfugiés ont le droit de retourner dans leur pays d'origine, mais au cours des 15 années suivantes, Habyarimana ne fit que prendre en considération des demandes individuelles de rapatriement. L'une des conditions qu'il avait imposées était que les demandeurs devaient être en mesure de subvenir à leurs propres besoins après leur retour. Le résultat, c'est que seulement une petite poignée de réfugiés revinrent chaque année ; pour 1986, on estime à 14 le nombre de ces personnes. Toutefois, les réfugiés continuèrent à affirmer leur "droit au retour", indépendamment de leur richesse.

Le Rwanda depuis l'indépendance

Le Rwanda accéda à l'indépendance le 1er juillet 1962. Le gouvernement par la majorité Hutu, qui se maintiendrait pendant plus de trente ans, avait enfin commencé. Au cours de cette période, le Rwanda fit des progrès considérables dans le sens du développement de son potentiel économique ; entre 1965 et 1980, le Produit national brut par tête augmenta d'un taux annuel de 1,6 pour cent¹. La combinaison d'une économie en général bien gérée et de politiques de développement pragmatiques entraîna un flux d'aide provenant de donateurs du Nord. Ensemble, ces deux aspects permirent de transformer le réseau routier, de donner de l'eau propre à 70 pour cent des Rwandais, de créer une banque pour les paysans, et d'établir le service de fonctionnaires les mieux formés de la région.

La faim de terre

Mais pour les Rwandais ordinaires, la vie quotidienne continua à être une lutte implacable pour la survie. Plus de 90 pour cent des Rwandais travaillaient en tant qu'agriculteurs de subsistance, faisant pousser leurs propres cultures sur de petites parcelles. Mais, avec 7,2 millions d'habitants dans un pays de la taille de la Belgique environ, le Rwanda accusait la densité de population la plus élevée en Afrique. Avec une croissance démographique rapide, le manque de terres devint un problème de plus en plus aigu. Entre 1966 et 1983, le Rwanda obtint des augmentations impressionnantes de sa production vivrière — une augmentation annuelle moyenne de 4,3 pour cent — principalement en commençant à cultiver les terres de faible rendement. Mais entre 1984 et 1989, la production vivrière n'augmenta que d'un pour cent par an², au fur et à mesure que les nouvelles terres commencèrent à s'épuiser. Le Rwanda avait de plus en plus de mal à se nourrir.

Le développement économique du Rwanda fut entravé par son manque de ressources naturelles, ainsi que sa situation d'enclave, à 1.500 km du port marin le plus proche, Mombasa au Kenya. Le marché intérieur du Rwanda était minuscule, mais le pays n'avait pas grand-chose à exporter à l'étranger. Ses cultures d'exportation principales étaient le café et le thé, qui représentèrent plus de 80 pour cent des exportations en 1982. Ce degré élevé de dépendance de ces deux denrées mit le pays dans une situation d'extrême vulnérabilité face aux fluctuations des cours sur les marchés mondiaux. Lorsque l'Accord international sur le café s'effondra en 1987, le prix du café rwandais chuta jusqu'à la moitié de son niveau de 1980. Après trois ans pendant que le gouvernement subventionnait le prix aux producteurs la Banque Mondiale obligea le gouvernement à réduire le prix payé aux producteurs et à dévaluer le Franc rwandais de 67 pour cent. Ceci eut un impact considérable sur le niveau de vie des producteurs, sur l'économie en général et sur les services d'assistance sociale, car le gouvernement dut réduire ses dépenses à cause de ses revenus en déclin.

Au bord de la survie

Les gouvernements central et locaux étaient les employeurs les plus importants au Rwanda; ils donnèrent du travail à 7.000 et 43.000 personnes respectivement au cours des années 80. Mais avec plusieurs milliers de jeunes arrivant sur le marché du travail chaque année, la disparité entre les possibilités d'emploi et les demandes devint gigantesque. Dans un pays ne disposant pas de sécurité sociale, le fait d'être au chômage équivaut à se trouver tout à fait au bord de la survie ; pour la plupart des Rwandais, l'espérance de vie ne pouvait guère dépasser 46 ans. Depuis l'indépendance, des milliers de Rwandais quittent leur pays chaque année, dans une quête désespérée de possibilités dans les pays voisins.

Le manque de possibilités fut illustré par le système éducatif. Seulement six pour cent de Rwandais allaient à l'école secondaire; moins de un pour cent à l'université. Lorsque les possibilités

d'emploi commencèrent à s'amenuiser au cours des années 80, même la minorité hautement qualifiée ne pouvait pas être sûre d'obtenir un travail. Dans l'ensemble, les années 80 marquèrent un déclin spectaculaire de la fortune économique du Rwanda : entre 1980 et 1991, le PNB par tête chuta d'un taux annuel moyen de 2,4 pour cent³, et la dette totale de la nation passa de 189 millions de dollars à 844 millions de dollars⁴. Vers la fin des années 80, l'économie du Rwanda se détériora dans tous les domaines clé : taux de croissance, endettement, balance des paiements, et termes de l'échange. Selon l'Indice de Développement Humain de l'ONU, qui prend en compte l'espérance de vie, l'éducation (alphabétisation des adultes) et le niveau de vie, le Rwanda faisait partie des pays les plus pauvres en 1992: 153^{ème} sur 173 sur l'échelle de pauvreté⁵.

Le Programme d'ajustement structurel introduit sur l'ordre de la Banque Mondiale en 1990 coïncida avec le début d'une guerre civile initiée par l'invasion d'une armée rebelle, le Front patriotique du Rwanda (FPR). Le programme ne fut en vigueur que pour une très courte période, de sorte qu'il est difficile d'en évaluer l'impact. Il apparaît cependant que l'introduction de frais plus élevés pour les soins médicaux et pour l'éducation ("partage des coûts") ne fit qu'alourdir les fardeaux des pauvres.

La guerre eut un effet dévastateur sur l'économie du Rwanda. En premier lieu, elle déplaça des centaines de milliers d'agriculteurs ordinaires du nord, ce qui eut un impact spectaculaire sur la production du café et d'autres cultures vivrières. En deuxième lieu, elle coupa la route menant à Mombasa, la route principale du Rwanda vers l'extérieur. En troisième lieu, elle détruisit l'industrie du tourisme rwandaise, encore jeune, qui était le troisième domaine le plus florissant de la nation en termes de recettes en devises étrangères. Enfin, elle poussa le président, le Général Habyarimana, à augmenter considérablement les effectifs des forces armées, consommant par la même occasion des ressources précieuses dont on avait désespérément besoin pour les secteurs de la santé et de l'éducation.

La diaspora rwandaise

La situation des réfugiés dans la région des Grands Lacs est encore compliquée par le fait que, avant les gigantesques crises de réfugiés qui dépeuplent une grande partie du Rwanda depuis le mois d'avril 1994, il y avait déjà trois groupes distincts de personnes qui étaient originaires du Rwanda mais qui vivaient dans les pays voisins. Ensemble, ces groupes formaient un total de quelque deux millions de personnes. On les appelle souvent les Banyarwandas, ce qui signifie qu'ils parlent le kinyarwanda, la langue natale du Rwanda. Outre ces deux millions, environ 500.000 personnes de plus furent reconnues officiellement comme étant des réfugiés, pourvus du droit légal de retourner au Rwanda⁶.

Le premier groupe de Banyarwandas se retrouva en dehors du Rwanda lorsque les autorités coloniales déterminèrent ses frontières avec l'Ouganda et le Zaïre en 1910. Ils sont donc maintenant des Ougandais ou des Zaïrois qui parlent kinyarwanda. Bien qu'ils soient ethniquement classifiés comme étant des Banyarwandas, avant l'accord conclu en 1991 (voir section ci-dessous sur la Déclaration de Dar-Es-Salaam), ils n'avaient pas légalement le droit de retourner au Rwanda. Ils comprennent des Hutus ainsi que des Tutsis, et on estime qu'il y en avait au départ environ un demi-million au Zaïre et 200.000 en Ouganda.

Le deuxième groupe de Banyarwandas se trouvant dans les pays voisins est formé de migrants économiques. Au tout début du vingtième siècle, ils quittèrent le Rwanda pour aller travailler dans les plantations en Ouganda et au Zaïre. Plus récemment, de nombreux Rwandais partirent en quête de terres et allèrent rejoindre les membres de leur famille qui s'étaient déjà établis. On pense qu'il y a plusieurs centaines de milliers de ces personnes en Ouganda, au Zaïre et en Tanzanie. La plupart de ces migrants économiques étaient des Hutus.

Le troisième groupe de Banyarwandas qui vivent dans les pays voisins est composé de réfugiés Tutsi qui quittèrent le Rwanda suite à la violence s'étant déchaînée après l'indépendance. La plupart de

ces personnes fuirent vers l'Ouganda et jusqu'en 1994 on estimait qu'il y en avait 200.000. L'UNHCR, toutefois, en enregistra 80.000 comme étant des réfugiés en 1991, parce que nombre d'entre eux s'étaient installés d'eux-mêmes.

L'Ouganda

En Ouganda, deux faits séparés survenus pendant les années 80 intensifièrent de façon spectaculaire le besoin de résoudre le problème du "droit au retour" des réfugiés. En 1982 et 1983, 80.000 Banyarwandas qui vivaient en Ouganda furent contraints de quitter leur terre et leur maison par la police et les milices locales, sous la direction des responsables politiques et des dirigeants locaux. Nombre de ces personnes appartenaient au premier groupe de Banyarwandas indigènes décrit ci-dessus. Ils étaient nés en Ouganda, y avaient vécu toute leur vie et soudain on les traitait comme des ennemis.

Cette violence eut un effet profond sur le point de vue et l'attitude de tous les Banyarwandas qui vivaient dans les pays voisins du Rwanda. La conclusion tirée de la violence en Ouganda était que, tout établis qu'ils fussent dans d'autres pays, ils ne seraient jamais libres de la menace de la violence. Plutôt que de continuer à être les boucs émissaires des maux intérieurs d'autres pays, ils recommencèrent à affirmer avec une vigueur et une détermination renouvelées leur droit de retourner au Rwanda⁷.

La politique suivie par le président Habyarimana sur cette question changea au cours des années 80. Nombre des Banyarwandas de la deuxième génération vivant en Ouganda s'étaient joints à l'Armée de Résistance Nationale de Yoweri Museveni dans son désir d'évincer le président Milton Obote du pouvoir. Ces Tutsis jeunes et instruits avaient ainsi acquis des compétences militaires, et Habyarimana réalisa que, s'il ne commençait pas à se pencher sur leurs exigences, ils pourraient très bien essayer de rentrer chez eux en se battant.

Par conséquent en 1988, Habyaramana entama des discussions avec le gouvernement ougandais sur le "droit au retour" des réfugiés. Au cours des deux années suivantes, les discussions firent des progrès

sur les questions techniques, mais Habyaramana ne semblait pas disposé à donner suite aux exigences des réfugiés en ce qui concerne les réformes politiques qui leur garantiraient une part suffisante de pouvoir civil et militaire pour être en mesure de protéger leurs intérêts.

Tanzanie

Jusqu'aux crises de réfugiés de 1994, la plupart des réfugiés rwandais se trouvant en Tanzanie étaient des Tutsis qui avaient fui le Rwanda après l'indépendance. Au départ, ils s'installèrent dans un camp à Muyenzi dans le district de Ngara et plus tard dans un camp à Mwesi, plus au sud. Jusqu'au mois d'avril 1994, on estimait à 50.000 le nombre de ces personnes en Tanzanie. De plus, il y avait de nombreux Hutus qui avaient immigré clandestinement dans la région de Kagera au nord-ouest de la Tanzanie, en quête de terres.

Les réfugiés bénéficièrent de la paix et stabilité relatives de la Tanzanie et de l'empressement du gouvernement tanzanien à remplir ses obligations envers les réfugiés aux termes du droit international. Au départ les réfugiés étaient quelque peu réticents à s'installer, craignant que ceci reviendrait à renoncer à leur droit de retourner au Rwanda. Mais les autorités tanzaniennes tenaient beaucoup à voir les réfugiés installés et dans une situation d'autosuffisance.

En 1978 elles décidèrent de proposer la naturalisation collective aux réfugiés désirant obtenir la nationalité tanzanienne. Beaucoup acceptèrent cette offre, mais la mise en oeuvre du processus fut lente et vers la fin des années 80, nombre d'entre eux n'avaient toujours pas reçu leurs certificats de naturalisation. Ceux qui parvinrent à devenir des citoyens naturalisés, toutefois, semblent s'être complètement intégrés dans la vie de leur nouveau pays et être traités de la même façon que les autres Tanzaniens à tous les égards⁸.

Un 1990, les gouvernements du Rwanda et de la Tanzanie signèrent un accord aux termes duquel les immigrés clandestins qui étaient arrivés en Tanzanie avant 1985 seraient naturalisés, mais ceux qui y étaient arrivés plus récemment, environ 30.000, seraient renvoyés au Rwanda.

Le Zaïre

Jusqu'en 1994, le Zaïre accueillit des membres des trois groupes de Banyarwandas décrits ci-dessus : des Banyarwandas indigènes, des migrants économiques et des réfugiés récents. Dans certaines parties de la province du Kivu, les Banyarwandas étaient quatre fois plus nombreux que les groupes ethniques qui se considéraient comme de "véritables Zaïrois". Ils avaient la réputation de travailler dur et d'avoir le sens de l'initiative ; certains mirent en place des entreprises extrêmement florissantes et acquirent de vastes surfaces de terre, sur lesquelles ils entreprirent d'élever du bétail.

Un partie à cause de ce succès, leur statut de citoyens faisait l'objet de disputes. A partir des années 60 une série de lois avait accordé la nationalité zaïroise à ces groupes, pour la leur retirer par la suite. En 1990, les autorités établirent un programme visant à identifier les étrangers, mais il fut suspendu après des protestations violentes. On annula les élections dans la province du Kivu à deux reprises, parce que les "véritables Zaïrois" craignaient que le pouvoir politique ne passe aux Banyarwandas.

Un mars 1993, plusieurs Banyarwandas furent tués par des Zaïrois, ce qui provoqua des représailles et une intensification de la violence au cours des mois suivants, aboutissant à la perte de 6.000 vies et au déplacement de 220.000 personnes de chez eux. Des douzaines de villages furent totalement détruits, le bétail pillé et les récoltes brûlées.

Le Burundi

Avant le mois d'avril 1994, la vaste majorité des réfugiés rwandais au Burundi étaient des Tutsis qui avaient fui le Rwanda après l'indépendance. On estima récemment leur nombre à 250.000. Une grande partie de ces réfugiés s'étaient installés à Bujumbura, la capitale du Burundi, et s'y étaient établis comme professeurs, entrepreneurs et employés de bureau. Ce succès reflétait en partie le climat politique favorable aux Tutsis au Burundi.

Le Burundi depuis l'indépendance

Au Burundi, les Tutsis, qui font partie de la minorité, dominent la scène politique depuis l'indépendance. Le premier parti politique du Burundi, l'Union pour le Progrès National (UPRONA), formé au cours des événements précédant l'indépendance, était mené par le prince Louis Rwagasore, un Tutsi qui jouissait de l'appui des deux groupes ethniques. Il remporta une victoire considérable lors des élections législatives et locales qui se tinrent en 1961. Cependant en octobre de la même année le prince fut assassiné. A partir de ce moment-là, les rivalités politiques s'exprimèrent de plus en plus sous la forme de tensions et de violence ethniques.

La lutte pour le pouvoir entre les Hutus et les Tutsis à l'envers

Les élections législatives en 1965 donnèrent aux Hutus la majorité des sièges à l'Assemblée nationale, mais le roi nomma un Tutsi premier ministre et commença à remplacer les dirigeants locaux élus par ses propres partisans. Ceci provoqua une tentative de coup d'Etat par les officiers Hutu de l'armée et une mutinerie des soldats Hutu. L'armée dominée par les Tutsis écrasa la révolte de façon extrêmement sévère : la plupart des responsables politiques, policiers et officiers Hutu de l'armée furent tués. En 1966, Michel Micombero, un officier Tutsi de l'armée, forma un gouvernement militaire et déclara le Burundi république.

Au cours des 26 années suivantes, le Burundi fut gouverné par une succession de gouvernements militaires contrôlés par des Tutsis, appuyés par l'armée dominée par les Tutsis et tout disposés à écraser toute opposition de la part des Hutus par la force et sans pitié. Tout comme au Rwanda, les politiques du gouvernement entraînèrent des milliers de réfugiés (cette fois-ci Hutu) et, tout comme au Rwanda, certains de ces réfugiés

lancèrent des attaques militaires à partir des pays voisins, provoquant par la même occasion des représailles sous la forme d'attaques contre les civils (Hutus) par l'armée⁹.

L'épisode le plus notoire eut lieu en 1972, lorsque des Hutus burundais de la communauté de réfugiés de Tanzanie lancèrent une attaque contre des familles Tutsi au Burundi, tuant jusqu'à 2.000 personnes. L'armée répondit par des représailles aux proportions de génocide. Entre 80.000 et 300.000 Hutus furent tués, et des centaines de milliers furent le pays. Il y eut aussi des attaques d'insurgés hutus et des représailles violentes de l'armée du Burundi en 1988 et 1991. Toutefois, en 1991, le président Pierre Buyoya entreprit une série de réformes politiques spectaculaires. Le partage du pouvoir commença pour de bon et on annonça des élections présidentielles pour le mois de juin 1993.

Les élections présidentielles de 1993 aboutirent à la victoire du parti de l'opposition, le Front pour la démocratie au Burundi (FRODEBU), avec à sa tête Melchior Ndadaye, un jeune banquier Hutu. Un obtenant 65 pour cent des votes, Ndadaye avait largement vaincu le président Buyoya. Sa victoire fut consolidée par les élections législatives, qui se tinrent plusieurs semaines plus tard, et dans le cadre desquelles les candidats du FRODEBU obtinrent 71 pour cent des suffrages exprimés. Ndadaye fit de son mieux pour dissiper les peurs des Tutsis, mettant en place un gouvernement d'unité nationale comprenant un premier ministre Tutsi et neuf Tutsis parmi les 23 ministres. Toutefois, le 21 octobre 1993, certains éléments de l'armée lancèrent un coup d'Etat, tuant le président Ndadaye et réimposant brièvement le gouvernement militaire. Ce coup d'Etat fut immédiatement condamné par les gouvernements africains ainsi que ceux du Nord, et les nations étrangères donatrices commencèrent à annoncer le retrait de l'assistance au développement au Burundi. Bien qu'un gouvernement civil fût rapidement désigné, le coup d'Etat avait rallumé le conflit violent. Les Hutus se vengèrent sur les civils Tutsi, poussant l'armée et la police à répondre par des représailles. On estime que la violence coûta entre 50.000 et 200.000 vies, des deux groupes ethniques. Elle poussa aussi

700.000 réfugiés, principalement Hutu, à s'enfuir vers les pays voisins, la majorité se réfugiant dans le sud du Rwanda. Quelque 250.000 personnes furent déplacées à l'intérieur même du Burundi.

Le coup d'Etat d'octobre 1993 porta un coup dévastateur aux espoirs des habitants ordinaires du Burundi qui s'étaient réjouis à l'idée d'un gouvernement de la majorité pacifique pour la première fois dans leur histoire. Il marqua aussi la fin du rapatriement des réfugiés du Burundi se trouvant en Tanzanie, qui se déroulait depuis 1991, sur la base d'un accord conclu entre les deux pays.



1990 : la première invasion du FPR

Après la fin de la guerre froide, les gouvernements du Nord commencèrent à déclarer leur réticence à soutenir les gouvernements africains qui manquaient à satisfaire à leur exigence d'un "bon gouvernement". En juillet 1990 le président Habyarimana répondit aux pressions politiques internationales et intérieures en annonçant l'introduction imminente d'une scène politique multipartite. Il en avait rejeté la suggestion à peine quelques mois plus tôt¹⁰.

En octobre 1990, toutefois, 4.000 déserteurs rwandais de l'armée de Museveni passèrent de l'Ouganda au nord du Rwanda. La plupart de ces jeunes soldats étaient des réfugiés Tutsi, mais ils comprenaient aussi un certain nombre d'opposants importants Hutu de Habyarimana. Ils se nommèrent le Front Patriotique du Rwanda, accusèrent le régime de Habyarimana de corruption et exigèrent la "démocratie". Leur tactique consistait à utiliser des moyens militaires pour augmenter la pression exercée sur le gouvernement afin qu'il donne suite à leurs exigences en matière de partage du pouvoir.

Contrairement aux milices Tutsi des années 60, le FPR déclara expressément que son but n'était pas de réimposer l'hégémonie des Tutsis. Cette affirmation était loin de convaincre la plus grande partie de la majorité Hutu du Rwanda, malgré le fait que parmi les rwandais du sud du pays beaucoup sympathisaient avec l'analyse politique du FPR.

A son arrivée au Rwanda, le FPR tenta de se rendre à Kigali directement. Au bout de quelques jours, Kigali avait sombré dans la panique, mais une fois que le gouvernement reçut le soutien de troupes françaises et belges (arrivées pour "protéger leurs citoyens") et de troupes zairoises, il arriva à changer le cours des

événements. A la fin du mois d'octobre le FPR semblait avoir été vaincu, ses membres furent reconduits en Ouganda sans leurs chefs initiaux, qui avaient été tués.

En fait, les vestiges dispersés du FPR se regroupèrent et traversèrent à grand-peine le sud de l'Ouganda vers les volcans qui forment la frontière avec le Rwanda. A partir de cette base isolée et avec, soi-disant, le soutien de l'armée ougandaise, le FPR montra son efficacité, qui était loin de s'être amenuisée, avec une attaque spectaculaire contre Ruhengeri, où ils s'emparèrent de la prison et libérèrent tous les détenus.

La Déclaration de Dar-Es-Salaam

Les progrès militaires du FPR, en même temps que la pression exercée par les autorités régionales et les gouvernements du Nord, réussirent à persuader le président Habyarimana d'entamer des discussions afin d'aborder la question des réfugiés. Ces discussions firent intervenir les présidents du Zaïre, du Burundi et de l'Ouganda, l'Organisation de l'unité africaine (OAU) et l'HCR. Le résultat en fut la Déclaration de Dar-Es-Salaam, qui donnait aux réfugiés rwandais le choix entre le retour au Rwanda, la nationalité rwandaise en restant dans leur pays d'accueil ou la nationalité de leur pays d'accueil, sous réserve des lois et politiques des gouvernements concernés.

Quant à lui, le général Habyarimana engagea le gouvernement du Rwanda à "trouver une solution définitive et durable" au problème des réfugiés ; il reconnut le "droit légitime" des réfugiés de revenir au Rwanda et exposa la promesse de son gouvernement "dans l'esprit de cette politique d'ouverture politique envers tous les groupes politiques, de supprimer tous les obstacles qui pourraient entraver le retour des réfugiés rwandais dans leur pays et de garantir leur pleine participation au processus politique démocratique du pays"¹¹.

Le climat politique changeant

Jusqu'à l'invasion du FPR en 1990, la principale question politique au sein du Rwanda avait été la division entre le nord et le sud. Depuis son arrivée au pouvoir en 1973, le président Habyarimana favorisait constamment sa région natale, c'est-à-dire le nord-ouest du pays. Le nord recevait une part disproportionnée des ressources et les habitants du nord du pays jouissaient de meilleures possibilités d'éducation et étaient sur-représentés au sein du gouvernement et dans les entreprises étatales. Les personnes principales préconisant le changement au Rwanda étaient des Hutus du sud, qui pensaient avoir droit à une part plus importante des ressources du pays.

En 1991 et 1992 il y eut une ouverture progressive de la vie politique à l'intérieur du Rwanda. Le MRND (Mouvement Républicain National pour la Démocratie et le Développement) du président Habyarimana détenait encore le monopole du pouvoir politique. Mais de nouveaux partis de l'opposition commencèrent à apparaître, y compris les Sociaux-Démocrates, le Parti Libéral et le Mouvement Démocratique Républicain (MDR), qui exprimait les sujets de préoccupation des Hutus du sud du pays, en puisant un soutien parmi l'électorat de l'ex-PARMEHUTU. Il représentait la menace principale pour le parti au pouvoir.

Suite à l'invasion du FPR, cependant, le climat politique subit un changement considérable. Tout à coup, les Tutsis se firent accuser de collaborer avec le FPR, pour la simple raison qu'ils étaient des Tutsis. Les Hutus du sud du pays, que l'on percevait comme ayant des liens plus étroits avec les Tutsis et comme s'opposant au gouvernement, commencèrent aussi à être considérés comme l'"ennemi intérieur". C'est à ce stade-là que le président Habyarimana aida un nouveau parti à s'établir, à savoir la Coalition pour la Défense de la République (CDR), qui préconisait une politique de suprématie Hutu.

En termes pratiques, l'invasion du FPR incita Habyarimana à augmenter les effectifs de l'armée rwandaise de façon très

considérable. Avant octobre 1990, l'armée comprenait environ 5.000 hommes ; mais à la fin du mois d'octobre 1991, les effectifs atteignaient 24.000 et continueraient à augmenter jusqu'à atteindre 30.000 au cours de 1992. En même temps, des violations des droits de l'homme étaient fréquemment commises — de façon indiscriminée dans le cas des citoyens Tutsi et de façon plus sélective dans le cas des adversaires politiques du gouvernement de Habyarimana, qu'ils soient Hutu ou Tutsi.

En plus d'augmenter la taille de l'armée, le gouvernement encouragea également la formation de milices alliées au MRND au pouvoir et au parti extrémiste CDR. La milice alliée au MRND s'appelait l'*Interahamwe* ("Ceux qui attaquent ensemble"); la milice alliée à la CDR était connue sous le nom de *Impuzamugambi* ("Ceux qui n'ont qu'un but") Il était facile de recruter des jeunes hommes, dont la plupart n'avaient aucune perspective d'emploi, en leur promettant des terres, un travail et les récompenses matérielles obtenues de leurs pillages. Encore une fois, la pauvreté du Rwanda et la violence politique semblaient être étroitement liées.

Le soutien international

Au niveau international, toutefois, Habyarimana continuait à assister à des discussions à Arusha en Tanzanie, dont l'objet était de développer la Déclaration de Dar-Es-Salaam et de résoudre la question des réfugiés une fois pour toutes. Ici encore, l'OUA joua un rôle important et les négociations bénéficiaient aussi de l'appui des voisins du Rwanda et de quatre pays observateurs du Nord : la France, la Belgique, les Etats-Unis et l'Allemagne. Le point central des discussions était les réformes politiques que Habyarimana devait concéder afin de persuader le FPR d'honorer le cessez-le-feu convenu et afin de persuader les réfugiés rwandais qu'ils pouvaient retourner dans leur pays natal en toute sécurité.

L'OUA et les Nations unies prirent des initiatives afin de soutenir le processus d'Arusha. L'OUA mit en place un Groupe d'Observateurs Militaires Neutres (GOMN), qui arriva dans les

zones tampons séparant le FPR et les territoires détenus par le gouvernement en juillet 1992 avec pour mandat d'évaluer si et quand le cessez-le-feu en venait à être violé. Ces 50 observateurs furent ensuite remplacés par un groupe plus grand (GOMN II) formé de 132 observateurs issus des pays de l'OUA et auquel on confia le même mandat.

Les Nations Unies offrirent leur soutien sous la forme de la Mission d'Observation Ouganda-Rwanda (UNOMUR Observer Mission Uganda-Rwanda), établie par la Résolution 846 en juin 1993, qui consisterait en 81 observateurs situés en Ouganda, avec pour mandat d'évaluer si l'armée ougandaise apportait son soutien au FPR. Les Français furent les initiateurs de cette résolution; une demande du FPR afin d'évaluer si les Français apportaient leur soutien au gouvernement rwandais fut rejetée.

Violations des droits de l'homme

Alors que les discussions se poursuivaient à Arusha, au niveau international on était de plus en plus conscient des violations des droits de l'homme commises par le régime de Habyarimana contre les Tutsis. En février et mai 1992, les organisations non gouvernementales (ONG) de défense des droits de l'homme Africa Watch¹² et Amnesty International attirèrent l'attention sur les violations commises par le régime depuis 1990. Amnesty signala l'exécution extrajudiciaire de plus de 1.000 Tutsis, l'utilisation de la torture sur les prisonniers, "des douzaines de disparitions", et l'emprisonnement, sans inculpation ni procès, de plus de 8.000 personnes¹³.

Bien que le gouvernement eût libéré par la suite presque tous les prisonniers, personne ne fut poursuivi en justice pour ces violations, et en mars 1993, une Commission internationale sur les droits de l'homme, formée d'experts provenant de plusieurs ONG de défense des droits de l'homme, et coordonnée par Africa Watch et la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (Paris) dévoila d'autres faits troublants. La Commission découvrit que le gouvernement rwandais avait tué environ 2.000 Rwandais entre octobre 1990 et janvier 1993, dont la plupart étaient des Tutsis ou des Hutus appartenant aux partis de l'opposition et que "les dirigeants de plus haut niveau, y compris le président de la république, avaient consenti à ces violations"¹⁴.

La Commission internationale découvrit également que le président et le gouvernement du Rwanda avaient "toléré et encouragé les activités des milices armées attachées aux partis politiques, en contravention évidente de la loi rwandaise". Selon la Commission, vers la fin de 1992, ces milices "avaient pris la tête dans le domaine de la violence commise contre les Tutsis et les membres de l'opposition, "privatisant" ainsi la violence commise auparavant par l'Etat lui-même". Comme on l'avait fait dans les rapports qui avaient été élaborés avant son établissement, la

Commission jugea aussi le FPR coupable de violations des droits de l'homme telles que des exécutions sommaires ; la vaste majorité de ses résultats, toutefois, incriminaient le gouvernement de Habyarimana.

Les découvertes de la Commission poussèrent l'ONU à lancer sa propre enquête. Bacre Waly Ndiaye, le Rapporteur spécial en matière d'exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, publia son rapport en août 1993¹⁵. Ses résultats confirmaient ceux de la Commission. Il fit part de sa préoccupation sur le fait que, après l'invasion du FPR, la propagande du gouvernement avait créé une situation où "tous les Tutsis à l'intérieur du pays étaient collectivement catalogués comme étant des complices du FPR". Ce lien, conclut-il, combiné au "climat et aux directives qui s'ensuivirent...[et] déclenchèrent le massacre de civils".

Le Rapporteur spécial alla jusqu'à signaler qu'"il y a une certaine élite qui, pour s'accrocher à son pouvoir, continue à entretenir la haine ethnique". Ici encore, outre les forces armées, les milices de partis alliées au MRND et à la CDR furent jugées coupables d'"encouragement à la violence contre les Tutsis, de massacres de civils et d'assassinats politiques". Il attira l'attention sur des rapports selon lesquels "ces milices ont été formées par des membres de la Garde Présidentielle et par des membres des forces armées".

Lorsqu'il se pencha sur la question du rôle des civils ordinaires, le Rapporteur signala que "ces éruptions de violence étaient planifiées et préparées, les cibles étant identifiées lors de discours prononcés par les représentants des autorités, des émissions à la radio rwandaise et des prospectus. Il convient aussi de noter qu'à l'époque où la violence se déchaînait, les personnes perpétrant les massacres étaient sous les ordres d'entités de commandement organisées. Sur ce point-là on a découvert que les dirigeants gouvernementaux locaux jouaient un rôle de direction dans la plupart des cas". On découvrit aussi que le gouvernement central ainsi que les autorités locales avaient distribué des armes parmi les civils.

Le Rapporteur spécial émit un certain nombre de recommandations spéciales adressées principalement au gouvernement rwandais. Parmi celles-ci on trouvait des mesures destinées à protéger les civils des massacres ; un soutien aux ONG de défense des droits de l'homme rwandaises ; la réforme des médias ; la réforme du système judiciaire ; de nouvelles cartes d'identité ne contenant aucune référence à l'appartenance ethnique ; et le démantèlement de toutes les "organisations violentes", y compris les milices des partis. Le gouvernement ne donna suite à aucune de ces recommandations.

Fourniture d'armes au régime rwandais

En même temps que l'apparition de ces preuves de violations des droits de l'homme, plusieurs puissances du Nord continuaient à fournir des armes au régime d'Habyarimana. Les Etats-Unis lui fournissaient une quantité relativement faible d'armes depuis le début des années 80 ; pour l'exercice financier de 1993, les ventes militaires des Etats-Unis étaient estimées à 600.000 dollars. Mais il fut dévoilé que l'Afrique du Sud avait fourni 5,9 millions de dollars d'armes au gouvernement rwandais¹⁶.

On apprit également que la France avait permis au gouvernement rwandais d'acheter 6 millions de dollars d'armes égyptiennes. Celles-ci furent fournies en 1992, alors que les preuves des violations des droits de l'homme commises par le gouvernement rwandais se trouvaient déjà dans le domaine public et alors que la France faisait partie des observateurs des "discussions pour la paix" d'Arusha. La livraison comprenait "des fusils automatiques, des mortiers, de l'artillerie à longue portée, des lance-roquettes tractés, des munitions, des mines terrestres et des explosifs au plastic"¹⁷.

Le soutien apporté par les Français au gouvernement de Habyarimana datait des années 70, moment où les deux pays signèrent leur premier accord d'assistance militaire. Mais suite à l'invasion du FPR en 1990, la France avait envoyé ses propres soldats et conseillers militaires au Rwanda. Le contingent fit plus que doubler, passant de 300 à plus de 600 soldats, suite à une offensive du FPR en février 1993, et on observa qu'il donnait un soutien sous forme d'artillerie aux forces du gouvernement rwandais, contrôlait des postes de contrôle armés et conseillait l'armée rwandaise aux cours de combats¹⁸.

Les accords d'Arusha

Les accords d'Arusha furent finalement signés par le Général Habyarimana et Alexis Kanyarengwe, le chef du FPR, le 4 août 1993. Les pressions exercées par les progrès militaires du FPR en même temps que celles des attentes internationales avaient fini par forcer la main à Habyarimana. Ces accords engageaient le gouvernement rwandais à effectuer une série de réformes radicales: la création d'un gouvernement de transition formé de 22 ministres, dont cinq proviendraient du FPR ; la création d'une commission chargée de surveiller le retour des réfugiés et d'assurer leur sécurité; l'établissement de nouvelles forces armées auxquelles le FPR apporterait 40 pour cent des nouveaux soldats et 50 pour cent du haut commandement ; et l'organisation d'élections législatives et parlementaires en 1995.

Le secrétaire général de l'ONU soutenait que l'ONU pouvait jouer un rôle important au moment d'assister la mise en oeuvre des accords. Il recommanda l'établissement d'une présence de l'ONU très accrue appelée la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda (MINUAR). La MINUAR fut approuvée par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui adopta la résolution 872 le 5 octobre 1993. Ceci donna à la force de l'ONU un mandat qui comprenait le contrôle du cessez-le-feu, la responsabilité générale de la sécurité et le rapatriement des réfugiés ; le désamorçage des mines et la coordination des secours humanitaires ; et l'exécution d'enquêtes en cas de non-observation de l'accord stipulant l'intégration des forces armées.

L'arrivée des troupes de l'ONU

Les premières forces de l'ONU arrivèrent à Kigali au mois d'octobre 1993. A ce moment-là, il était déjà clair que la mise en oeuvre des accords d'Arusha serait semée d'embûches. Les accords com-

prenaient un calendrier pour la mise en oeuvre, selon lequel le gouvernement de transition et l'Assemblée nationale auraient dû être bien en place vers la mi-septembre. Mais en novembre, ni le nouveau gouvernement, ni le parlement n'étaient en place¹⁹.

La force de l'ONU était placée sous le commandement du Général Roméo Dallaire du Canada. En décembre, la MINUAR comprenait 1.260 membres du personnel, avec des soldats provenant de 19 pays, les contingents les plus grands étant, de loin, ceux du Bangladesh (564) et de la Belgique (424). La réussite la plus évidente de l'ONU au cours du mois de décembre fut d'accompagner 600 soldats du FPR à Kigali ; leur présence, destinée à assurer la sécurité des responsables du FPR, avait été convenue dans les accords d'Arusha.

Les troupes françaises finirent par quitter le Rwanda en décembre 1993, à l'encontre des souhaits du président. Depuis le tout début, le MRND et la CDR s'étaient opposés à la participation des Belges à la MINUAR et les avaient accusés d'être en faveur du FPR. Ils soutenaient qu'un retrait des troupes belges du nord du Rwanda en 1990 avait comme but de permettre au FPR de faire des progrès militaires²⁰.

Les extrémistes entravent les progrès

La CDR ne tenta même pas de cacher son opposition au partage du pouvoir avec le FPR. La Radio/Télévision Libre des Mille Collines (RTL), dirigée par la CDR et appartenant en partie à la famille de Habyarimana, commença à émettre en automne 1993, déclarant que le FPR était revenu pour restaurer l'hégémonie des Tutsis, affirmant que tous les Tutsis étaient des partisans du FPR, dénonçant les Accords d'Arusha et exhortant les écouteurs et spectateurs à tuer des civils Tutsi. Le président ne mit pas fin aux émissions.

Les extrémistes furent épaulés par le coup d'Etat d'octobre 1993 au Burundi. Depuis l'indépendance, les Hutus du Rwanda

avaient attiré l'attention sur le sort des Hutus au Burundi pour tenter de justifier l'exclusion des Tutsis du pouvoir et la résistance opposée au retour des réfugiés Tutsi; en même temps, l'inverse se produisait au Burundi, où les Tutsis se servaient de la répression de leurs camarades au Rwanda pour justifier l'autorité non-interrompue de la minorité et la suppression des aspirations des Hutus. Maintenant les personnes croyant en la suprématie des Hutus au Rwanda soutenaient que le coup du Burundi prouvait que les Tutsis n'étaient pas disposés à partager le pouvoir et ils décrivaient le FPR comme étant à la tête de la renouveau de la domination Tutsi.

Le Général Habyarimana bénéficia des divisions au sein de l'opposition, dont certaines avaient été encouragées par lui-même, mais qu'il exploita toutes avec adresse, dressant une personnalité contre l'autre et les factions contre leurs partis respectifs. Tout d'abord le MDR se divisa entre les partisans de personnes aspirant à devenir premier ministre rivales. Ensuite le Parti Libéral fut déchiré par des divisions internes causées par des nominations au sein du gouvernement de transition et de l'Assemblée nationale. Justin Mugenzi, l'un de ses dirigeants les plus importants, fut accusé par nombre des membres de son propre parti d'être un partisan secret du président. Il faisait partie de ce qui devint connu sous le nom de "factions du pouvoir", groupes pro-Habyarimana à l'intérieur de chacun des partis de l'opposition divisés²¹.

A cause de l'insistance de Habyarimana en ce qui concerne ses listes de nominations pour le gouvernement futur et du fait des querelles des partis de l'opposition, la mise en oeuvre des accords d'Arusha fut encore retardée. Un février 1994 seule l'une des institutions convenues lors d'Arusha — la présidence — existait. Ni la nouvelle Assemblée nationale ni le gouvernement de transition n'étaient en place. La stratégie de Habyarimana consistant en "diviser et gouverner" était en train de réussir à saper le mouvement vers le partage du pouvoir.

Les purges commencent

Au milieu de la confusion croissante, les attaques contre des activistes de défense des droits de l'homme et les personnalités politiques adversaires s'intensifièrent. En novembre 1993, Alphonse-Marie Nkubito, Procureur Général et président de CLADHO (Collectif des Ligues et Associations de Défense des Droits de l'Homme) échappa de justesse à la mort lors d'une attaque à la grenade²². En février 1994, Félicien Gatabazi, un membre du parti social- démocrate, fut assassiné, ainsi que Martin Bucyana, le président de la CDR. M. Gatabazi avait déclaré en public que les milices étaient formées dans deux camps, Gabiro (Byumba) et Bigogwe (Ruhengeri) et que c'était le secrétaire du cabinet d'Augustin Bizimana (le ministre de la défense) qui leur fournissait des armes.

En même temps, beaucoup de gens étaient au courant du fait que les milices avaient des listes noires. L'existence possible de ces listes avait été mentionnée par une organisation de défense des droits de l'homme dès février 1992, mais au début de 1994, ces listes étaient tellement faciles à obtenir que les individus pouvaient payer les milices afin qu'elles ôtent leur nom²⁴. Ainsi, il y avait de nombreux signes indubitables suggérant à quiconque voulait bien les voir qu'une violence à une échelle terrifiante était imminente.

L'ONU passe son rôle en revue

Le Conseil de sécurité de l'ONU était tout à fait conscient de ce qui était en train de se dérouler. Non seulement il avait accès aux informations contenues dans les rapports des ONG de défense des droits de l'homme, mais la présence de la MINUAR permettait aussi d'assurer que le Conseil de sécurité fût complètement informé des événements, à travers les rapports envoyés régulièrement au secrétaire général. Dès le mois de décembre 1993, M. Boutros-Ghali avait mentionné des attaques commises contre des civils dans la zone démilitarisée du nord du Rwanda et déclaré qu'“un groupe bien armé et que l'on disait impitoyable était en train d'opérer dans cette zone, avec pour but de perturber, voire de faire dérailler, le processus de paix”²⁵.

En mars 1994, les effectifs de la force de la MINUAR avaient atteint 2.539 membres. Il y avait maintenant 24 pays qui y participaient, bien que la vaste majorité de cette force accrue fût formée de Ghanéens (843) et de soldats supplémentaires venus du Bangladesh (dont le nouveau total était de 942). Mais M. Boutros-Ghali était pleinement conscient que, malgré la taille accrue de la MINUAR, la violence était en train de s'intensifier. Dans son rapport du 30 mars 1994, il fait remarquer que “la situation de sécurité au Rwanda, et en particulier à Kigali, s'est gravement détériorée. Bien que la plupart des incidents puissent être attribués au banditisme armé, qui s'est accru du fait de la disponibilité des armes, les crimes aux motifs ethniques et politiques, y compris assassinats et meurtres, ont également augmenté”.

Le mandat original de la MINUAR devait durer six mois à partir du mois d'octobre 1993, et devait donc déjà être passé en revue en avril. Cependant, malgré la recommandation de M. Boutros-Ghali conseillant de prolonger ce mandat de six mois de plus, les

Etats membres du Conseil de sécurité avaient dès le début tenté de réduire leur engagement. Même la Résolution 872 avait invité le secrétaire général à “considérer des manières de réduire la force totale maximum de la MINUAR” et lui demandait de “chercher à faire des économies et ... d’effectuer des rapports réguliers sur ce qui est en train d’être fait à ce niveau-là”.

Les tueries s'intensifient

Le 6 avril 1994 un avion ramenant le président Habyarimana et le président du Burundi Ntariyamira après les discussions à Arusha s'écrasa alors qu'il allait atterrir à l'aéroport de Kigali. Tous les passagers furent tués. Lorsque les troupes de la MINUAR allèrent effectuer leur enquête sur les lieux de l'accident, les forces du gouvernement rwandais leur refusèrent l'accès au lieu où l'avion s'était écrasé. Le gouvernement rwandais accusa immédiatement les troupes belges de l'ONU d'avoir abattu l'avion, mais à la lumière des événements qui s'étaient produits au cours des mois précédents, et de ceux qui survinrent après l'accident, il semble très probable que l'avion ait été abattu par des forces alliées du MRND et de la CDR, qui étaient résolues à saboter les accords d'Arusha.

Dans l'heure suivant l'accident, et avant qu'il ne fût annoncé officiellement à la radio, des miliciens de *l'Interahamwe* commencèrent à mettre en place des barrages routiers à Kigali. Le 6 et 7 avril, ces jeunes hommes vérifièrent les cartes d'identité des passants, à la recherche de Tutsis, de membres des partis de l'opposition et d'activistes de défense des droits de l'homme. Toute personne appartenant à ces groupes était attaquée avec des machettes et des barres de fer. Ces corps ensanglantés bordaient les routes de la ville.

Au 8 avril, des centaines de civils Tutsi et plusieurs des personnalités politiques adversaires les plus importantes avaient été tués. Parmi les personnalités politiques qui avaient perdu la vie il y avait Agathe Uwilingyamana, Premier Ministre (MDR); Joseph Kavaruganda, président de la cour constitutionnelle; Edouard Ntatsindwa, ministre du travail (PL); Frédéric Nzamurambaho, ministre de l'agriculture (PSD) ; et les président et vice-président du parti libéral²⁶. Nombre des personnalités

politiques et activistes défendant les droits de l'homme ayant été tués étaient hutus.

Anne Mackintosh, alors Représentante Régionale d'Oxfam basée à Kigali, se trouvait avec des collègues dans une mission catholique à Gisenyi le 8 avril. Vers midi, des soldats du gouvernement arrivèrent dans la mission et menacèrent de tuer trois Rwandais si on ne leur donnait pas d'argent. On leur donna de l'argent et ils partirent, mais plus tard le même après-midi, un groupe d'environ 100 jeunes gens, dont certains portaient la casquette du parti de la CDR, ravagèrent les bâtiments extérieurs. Voici le témoignage d'Anne Mackintosh²⁷ :

Ils chassèrent et tuèrent sept membres de la famille de l'infirmière Tutsi qui s'étaient cachés à notre insu quelque part dans les bâtiments de la mission. Parmi les personnes tuées il y avait un garçon de trois ans auquel on avait fendu le crâne d'un coup de machette et une femme enceinte dont le ventre avait été tranché, découvrant l'enfant non-né. Je n'examinai pas ces corps, mais deux des missionnaires polonais qui se trouvaient dans la mission le firent. Nous assistâmes cependant tous à la scène du cuisinier de la mission qui se fit battre à mort dans la cour à l'extérieur de la cuisine.

L'un des missionnaires, le Père Richard, essaya de raisonner les membres de la bande. Finalement j'allai le rejoindre. Nous parlâmes à deux jeunes hommes qui parlaient français et qui semblaient être les chefs du groupe, bien qu'ils admirent qu'ils ne pouvaient pas exercer beaucoup de contrôle. Ils expliquèrent leur "mission" : les Tutsis avaient assassiné leur président et étaient en train d'essayer de s'emparer du pays par la force, et par conséquent les Tutsis devaient mourir.

Après environ une heure et demie, la bande s'en alla, pillant des matelas, des caisses de bière et autres objets en chemin. Le Père Richard et une autre des missionnaires, qui était une infirmière qualifiée, allèrent voir si parmi les personnes qui avaient été attaquées, il y avait qui que ce soit en vie que l'on pourrait peut-être aider. Trois des blessés bougeaient encore, mais leurs blessures étaient si horribles — on leur avait fracassé le crâne à coup de machette et on voyait leur cerveau — qu'il était inutile

d'essayer de les sauver. Toutefois une fille âgée d'environ 14 ans qu'on avait laissée pour morte fut retrouvée en vie, bien qu'à peine consciente. J'aidai l'infirmière à l'étendre sur des coussins et à panser ses blessures."

Plus tard ce soir-là, d'autres miliciens arrivèrent et fouillèrent toutes les pièces. Comme ils n'arrivèrent à trouver personne d'autre, ils volèrent quelques objets de plus et s'en allèrent. Le lendemain, des soldats belges arrivèrent et secoururent toutes les personnes séjournant dans la mission ; ces personnes quitteraient le Rwanda complètement quelques jours plus tard. Le témoignage d'Anne Mackintosh illustre la vitesse à laquelle les tueries commencèrent; le rôle des miliciens et des soldats ; la façon dont la propagande du gouvernement était invoquée dans la justification des massacres ; et le pillage rendu possible par le recours à la menace et à l'utilisation de la violence.

Le FPR avance — et le gouvernement fuit Kigali

Le 9 avril 1994, une nouvelle administration fut annoncée par ce qui restait du gouvernement rwandais. Elle était dominée par des membres du MRND, de la CDR et du MDR "pouvoir" et du Parti Libéral "pouvoir". Parmi les membres clé se trouvaient Théodore Sindikubgabo aux fonctions de président, Augustin Bizimana comme ministre de la défense et Jean Kambanda comme premier ministre. Le "gouvernement intérimaire" comprenait aussi Joseph Mugenzi et Agnès Ntamabyaliro, du Parti Libéral²⁸.

L'éruption de violence à Kigali incita les soldats du FPR dans la ville à commencer à se battre contre les forces alliées au "gouvernement intérimaire". Le plus gros des forces armées du FPR, toutefois, se trouvaient dans la zone démilitarisée du nord du Rwanda. Les combats de Kigali poussèrent ces soldats du FPR à commencer à avancer vers le sud en direction de la ville. Les premiers soldats du FPR du nord arrivèrent à Kigali le 13 avril, jour où le "gouvernement intérimaire" fuit vers l'ouest à Gitarama.

La réponse de l'ONU

Dix soldats de la paix belges avaient été tués en tentant de protéger le premier ministre. On reprochait à présent l'assassinat du Général Habyarimana à tous les soldats belges et on les menaçait de les tuer à tous, de sorte que la Belgique annonça le retrait de la totalité de son contingent de la MINUAR. A partir de ce moment-là, la MINUAR se limita à secourir les personnes expatriées, comme le firent les parachutistes français qui arrivèrent le 10 avril.

Les images télévisées et les reportages dans la presse montrant les forces de l'ONU secourant les étrangers en abandonnant les Rwandais à leur sort provoqua l'indignation à l'étranger. Parmi les critiques les plus féroces du mandat de la MINUAR, se trouvaient des agences humanitaires comme Oxfam (Royaume-Uni et Irlande), dont le personnel expatrié était en train de quitter le pays mais dont le personnel rwandais se voyait refuser toute aide. Les tueries qui eurent lieu à Kigali et le retrait du contingent belge de la MINUAR poussèrent l'ONU à passer en revue le rôle de la MINUAR. Dans son rapport du 20 avril au Conseil de sécurité, M. Boutros-Ghali soutenait que le mandat de la MINUAR n'était plus approprié, qu'il n'y avait "aucun espoir" de cessez-le-feu et que le Conseil de sécurité devait choisir entre trois options : un renforcement "immédiat et massif" de la MINUAR, avec un nouveau mandat consistant à imposer un cessez-le-feu, restaurer l'ordre public et fournir de la sécurité pour les livraisons d'aide humanitaire ; réduire les effectifs de la MINUAR à 270 soldats, avec un mandat limité consistant à tenter d'obtenir un accord de cessez-le-feu et assister les opérations de secours humanitaires "dans la mesure du possible" ; et sanctionner le retrait complet de la MINUAR.

Alors que le Conseil de sécurité passait le rôle de la MINUAR en revue, Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) soutenait que l'ONU

avait l'obligation morale de répondre à la crise. Oxfam fit la distinction entre d'une part les combats entre le FPR et le "gouvernement intérimaire", et d'autre part les massacres commis par des milices légèrement armées contre des civils complètement démunis d'armes. Même si l'ONU ne pouvait pas mettre fin aux combats, affirmait Oxfam, elle pourrait protéger des milliers de personnes en danger, en donnant à ses troupes le mandat de protéger les civils menacés et de fournir de la sécurité pour les livraisons de secours humanitaires. De nombreuses autres agences humanitaires, ainsi que le gouvernement ougandais, appuyèrent l'exigence d'une MINUAR renforcée.

Mais le 21 avril, le Conseil de sécurité réduisit les effectifs de la force de l'ONU de 1,700 à 270 membres. Les Etats-Unis furent les premiers à défendre cette décision. Aux termes de la Résolution 912, la MINUAR reçut un nouveau mandat consistant à "agir comme intermédiaire entre les parties pour tenter d'arriver à un cessez-le-feu" ; "assister la reprise des opérations de secours humanitaires dans la mesure du possible" ; et "surveiller et effectuer des rapports sur les événements se déroulant au Rwanda, y compris la sécurité des civils cherchant à se réfugier auprès de la MINUAR". Dans la pratique, cette décision ne fut jamais complètement mise en oeuvre, de sorte que 444 soldats de l'ONU restèrent à Kigali.²⁹

La décision fut immédiatement condamnée par les agences humanitaires et les gouvernements. David Bryer, le directeur d'Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) la décrivit comme étant "une décision manquant de vision et sans pitié", et l'agence de développement britannique Christian Aid affirma que cette décision signifiait que "les combats allaient gagner du terrain sans aucun contrôle et que des milliers de personnes de plus seraient tuées"³⁰. Salim Ahmed Salim, le secrétaire général de l'OUA, déplora la décision d'"abandonner les habitants du Rwanda ... malgré les supplications de l'Afrique" et déclara que de nombreux Africains l'interpréteraient comme "un manque de souci suffisant en ce qui concerne les situations tragiques en Afrique"³¹.

La réduction des effectifs de la MINUAR sembla d'abord mettre en danger la vie des 15.000 Rwandais à Kigali qui avaient tenté de se réfugier auprès de l'ONU, bien que la force croupion de l'ONU qui y resta soit tout de même parvenue à protéger ces gens-là. Mais la réduction des forces de l'ONU fit passer le message à ceux qui étaient en train de perpétrer les crimes que, malgré ses paroles dures, l'ONU n'était disposée à offrir aucune protection aux Rwandais se trouvant en dehors de Kigali et dont les vies étaient en danger imminent. Dans ces circonstances, les milices furent à même de mener une campagne de génocide sans opposition (à l'exception de certaines zones progressivement prises par le FPR).

Les massacres

Alors que l'ONU délibérait sur la façon de répondre à la crise, la campagne menée par les extrémistes en vue d'exterminer leurs adversaires politiques commença à s'étendre dans tout le pays. Après le 12 avril 1994, moment où les massacres de Kigali avaient déjà causé 10.000 morts, des journalistes et des agences d'aide commencèrent à rapporter des massacres commis à l'est. Le 19 avril, les massacres avaient atteint le sud et l'ouest, suite au déplacement du préfet Hutu modéré à Butare et son remplacement par un extrémiste.

Le cours des événements au cours des deux mois suivants était déjà clair vers la fin du mois d'avril. Dans les zones contrôlées par le "gouvernement intérimaire" le génocide se déroulait avec une efficacité impitoyable. En même temps, une guerre conventionnelle était en train d'avoir lieu entre le FPR et les soldats fidèles au "gouvernement intérimaire". Le FPR progressait rapidement, avec peu d'opposition de la part des forces du "gouvernement intérimaire", qui étaient mal disciplinées, peu motivées et peu habituées à se battre contre un ennemi déterminé.

Mais les progrès du FPR ne pouvaient tout simplement pas égaler le rythme auquel les miliciens et les soldats étaient en train de massacrer les civils. Aux quatre coins du Rwanda, l'histoire était la même. Des hommes, femmes et enfants sans défense se faisaient trancher la gorge avec des machettes et battre à mort avec des barres de fer. Il y a plusieurs récits de victimes suppliant qu'on les tue d'un coup de fusil, plutôt que de devoir faire face à la terreur et à l'agonie de se faire tuer à coups de machettes. Les personnes en danger firent leur possible pour s'échapper, mais les tueurs ne respectaient aucun sanctuaire ; les miliciens chassaient leurs victimes jusque dans les églises et les hôpitaux.

Ces massacres eurent lieu dans maison après maison, colline après colline et région après région. Parfois la totalité de la population Tutsi d'une zone s'enfuyait, terrorisée, vers une église, dans l'espoir, vain, qu'ils seraient plus en sécurité du fait de leur nombre. Mais les milices encourageaient activement les Tutsis à se rassembler, parce que cela leur facilitait la tâche. Comme à Rukara³², ils cernaient l'église et commençaient à lancer des grenades à l'intérieur à travers les fenêtres. Avec des fusillades indiscriminées, ils tuaient des centaines de personnes en quelques minutes seulement. Les miliciens entraient ensuite pour achever leurs victimes à coups de machettes et de massues, revenant les jours suivants pour s'assurer que personne ne s'en était sorti vivant.

La plupart des tueurs étaient connus de leurs victimes. Ils venaient des mêmes collines, avaient fréquenté les mêmes écoles et avaient cultivé les mêmes coteaux. La frénésie de ces massacres est inexplicable dans tout cadre de référence conventionnel. Mais ces jeunes hommes étaient convaincus que c'était là la seule manière dont ils pouvaient assurer la survie des Hutus ; ils étaient persuadés que, à moins que les Tutsis ne soient physiquement exterminés, ils reviendraient revendiquer leurs pouvoirs et leurs privilèges. C'est ce que leur avaient dit non seulement RTL (Radio-Télévision Libre des Mille Collines), mais aussi certains intellectuels Hutu. On leur avait aussi dit que s'ils ne coopéraient pas, ils seraient considérés comme des collaborateurs, et ils pourraient s'attendre à mourir. Nombre de ceux qui furent assez courageux pour agir selon leur conscience payèrent ceci de leur vie.

Nombre des massacres étaient organisés. Ci-dessous se trouve le témoignage de Claude Sonier, qui fuit Butare avec sa femme Tutsi et sa famille. Il décrit ce qui arriva à Butare à la fin du mois d'avril en ces mots :

Tout était calme... Puis un nouveau préfet fut nommé, un Hutu du nord. Peu après des avions atterrirent à bord des membres de la garde présidentielle. Les massacres commencèrent tôt le lendemain matin. Les soldats et les milices commencèrent par les hommes, et passèrent ensuite

au massacre des enfants... Ils choisirent principalement des Tutsis, mais les Hutus étaient aussi ciblés. Les soldats ordonnèrent aux Interahamwe de creuser des fosses dans lesquelles ils placèrent des pneus en flammes. Ils y jetèrent des hommes, femmes et enfants vivants. C'est ainsi que ma belle-mère, âgée de soixante et quelque ans, trouva la mort.³³

Les noms des innombrables villes et collines où ces massacres eurent lieu seront sans doute oubliés par le reste du monde : des endroits comme Butare, Kibuye, Cyangugu, Gisenyi, Kabgayi (Préfecture de Gitaramaé ; Kibungo, Kibeho (Préfecture de Gikongoroé ; Cyahinda (Préfecture de Butaréé ; et Gikongoro. Mais les Rwandais ne les oublieront pas, car ils devront retourner dans leurs anciennes maisons pour reconstruire leur vie, avec autour d'eux les vestiges du carnage. Leurs souvenirs survivront même aux charniers.

Les crises des réfugiés en Tanzanie et au Burundi

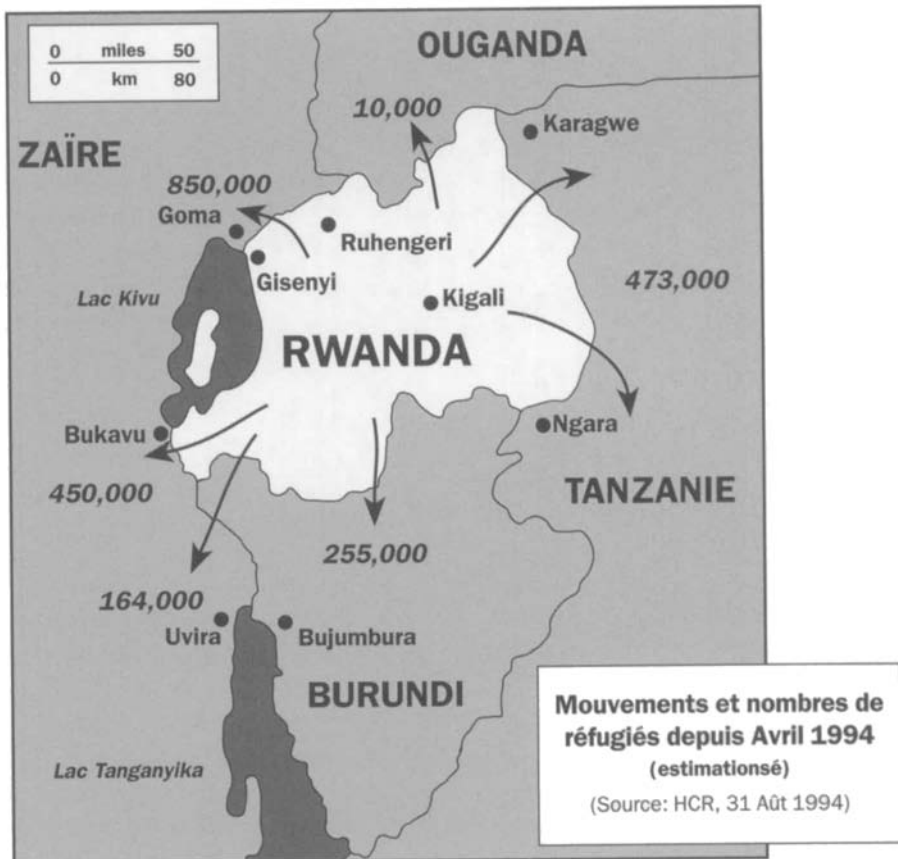
Au fur et à mesure que le FPR progressait au sud et à l'est du Rwanda en avril et mai 1994, des dizaines de milliers de personnes fuyaient devant eux. La vaste majorité de ces personnes étaient des Hutus ordinaires, qui depuis longtemps étaient les cibles de la propagande du gouvernement, qui avait réussi à faire pénétrer dans leur esprit que les rebelles étaient résolus à les tuer. Pour ces gens, le fait que le FPR les assurait du contraire ne voulait rien dire. Ils partirent avec toute la nourriture et toutes les affaires qu'ils pouvaient transporter et parfois avec leur bétail. Parmi eux se trouvaient des miliciens responsables des massacres.

Les personnes déplacées fuirent de l'est du Rwanda vers la Tanzanie. Le 29 avril, plus de 200.000 personnes traversèrent le pont des chutes de Rusumo au-dessus de la rivière Kagera dans le district de Ngara en Tanzanie — la vague de réfugiés la plus rapide à laquelle les agences humanitaires avaient jamais assisté. Au cours des semaines suivantes, le nombre de réfugiés en Tanzanie grossit pour atteindre 470.000. Le camp de réfugiés principal, à Benaco, allait accueillir 250.000 personnes, ce qui en fit le camp de réfugiés le plus grand du monde. L'HCR et autres agences travaillèrent ensemble afin de fournir de la nourriture, de l'équipement et des soins médicaux. Oxfam (Royaume-Uni et Irlande), qui a des compétences particulières dans la fourniture d'eau potable, est la principale agence fournissant de l'eau à ces réfugiés.

Des milliers de personnes étaient aussi en train de s'enfuir de l'est du Rwanda plus au nord, arrivant dans le district de Karagwe en Tanzanie, et au sud, déferlant sur le Burundi. Au Burundi, ils arrivèrent dans des camps où l'HCR et d'autres organisations humanitaires, y compris Oxfam, étaient en train de travailler. Au

cours des semaines suivantes, le nombre de réfugiés allait continuer à s'accroître. Mais, alors que ceux qui étaient devenus des réfugiés recevaient de l'assistance, plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur même du Rwanda devaient faire face à une lutte désespérée pour survivre ; bien que l'on ne saura sans doute jamais quel en fut le nombre exact, il semble que des milliers moururent d'épuisement, de faim et de maladie.

L'agence légalement responsable du bien-être des réfugiés était l'HCR, qui coordonnait le travail de secours humanitaires dans les camps. Le Département des affaires humanitaires de l'ONU



mit en place un bureau d'urgence à Nairobi (UN Rwanda Emergency Office — UNRUO [bureau d'urgence pour le Rwanda de l'ONU]) afin de recueillir des informations sur le travail effectué par toutes les agences de l'ONU et les ONG et envoya une mission d'évaluation à Kigali. Cependant le manque de sécurité au sein du Rwanda empêcha la plupart des organisations d'y travailler. Seuls le Comité International de la Croix Rouge (CICR), Médecins Sans Frontières et un certain nombre d'ONG missions poursuivirent véritablement leur travail au Rwanda. Ils luttèrent avec courage dans des conditions désespérées, alors que des gangs parcouraient les salles des hôpitaux à volonté, tuant des patients ainsi que le personnel rwandais.

Les arguments en faveur d'une nouvelle force de l'ONU

La force croupion de l'ONU à Kigali, sous le commandement du Général Dallaire, parvint à protéger 15.000 civils, en fournissant des secours humanitaires et en négociant avec leurs agresseurs lorsqu'ils étaient menacés. Ces personnes étaient dispersées dans plusieurs endroits à Kigali, dans des hôpitaux, l'hôtel des Mille Collines et le stade Amahoro. La MINUAR évacua aussi des groupes se trouvant tout particulièrement en danger, y compris des orphelins³⁴.

L'ONU essaya aussi de négocier avec le FPR et le "gouvernement intérimaire" afin d'obtenir un cessez-le-feu. Le FPR refusa d'avoir quelque rapport que ce soit avec le "gouvernement intérimaire", qu'il rejeta comme étant une "bande de tueurs". Le FPR déclara qu'il ne participerait à aucune discussion sur un cessez-le-feu avant que le "gouvernement intérimaire" ait déclaré la fin des massacres ; le "gouvernement intérimaire", quant à lui, affirmait que le problème principal était l'avance des rebelles. On ne réussit à faire aucun progrès dans le sens d'un cessez-le-feu.

A la fin du mois d'avril 1994, les agences humanitaires craignaient que 200.000 personnes aient été tuées au Rwanda ; on savait que plus d'un million avaient été déplacées à l'intérieur du pays, et des centaines de milliers étaient devenues des réfugiés dans les pays voisins. Au fur et à mesure que l'échelle de la crise devint plus apparente, l'ONU fut soumise à des pressions croissantes la poussant à envoyer une nouvelle force de paix pour protéger les civils menacés. Alors que le secrétaire général commençait à passer en revue la Résolution 912, les gouvernements, les organisations humanitaires et les journalistes commencèrent à exercer des pressions pour obtenir une réponse rapide de la part de l'ONU.

Parmi ceux qui demandaient une nouvelle force de l'ONU se trouvaient l'OUA et des pays africains comme la Tanzanie. Ali Hassan Mwinyi, le président de la Tanzanie, soutenait que "lorsque l'enjeu, c'est la survie même de l'humanité, lorsque l'éruption et le niveau de la violence prennent des proportions énormes et en arrivent à menacer le tissu même de la civilisation humaine et lorsque des conflits ethniques pourraient menacer la paix au niveau international, les Nations unies doivent être capables d'agir rapidement et sans hésitation". Il demanda instamment à l'ONU de prendre des "mesures fermes" pour mettre fin aux "tueries insensées"³⁵.

Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) appuya les arguments en faveur de l'action de l'ONU. A travers une série de manifestations silencieuses et de publicités, Oxfam sensibilisa le public au génocide qui était en train d'avoir lieu au Rwanda et fit pression sur divers responsables, avec des propositions spécifiques pour une nouvelle force de l'ONU, destinée à sauver les vies de civils et permettre aux agences humanitaires de fournir des secours. Dans l'exécution de la préconisation d'Oxfam, David Bryer et Ed Cains, conseiller en matière de politique, rencontrèrent M. Boutros-Ghali le 5 mai pour présenter les arguments de l'organisation directement.

Le 13 mai M. Boutros-Ghali recommanda une nouvelle force de l'ONU au Conseil de sécurité, qui comprendrait 5.500 soldats (MINUAR II), avec pour mandat de protéger les civils en danger et d'aider à fournir des secours humanitaires aux personnes déplacées. Il souligna que ladite force devrait être envoyée à l'intérieur du Rwanda, ainsi que sur ses frontières, car il y avait cinq fois plus de personnes déplacées à l'intérieur du pays lui-même. Il souligna également que plus l'on retarderait le déploiement des troupes, "plus la probabilité d'échec de la mission à réaliser son objet en termes opérationnels serait grande"³⁶.

Le plan de M. Boutros-Ghali envisageait que les troupes de l'ONU prendraient d'abord le contrôle de l'aéroport de Kigali et se déploieraient ensuite dans l'ensemble du Rwanda afin d'établir des zones de protection pour les personnes déplacées. Son

calendrier prévoyait que le bataillon ghanéen serait gonflé pour atteindre ses effectifs complets de 800 hommes dans la semaine suivant l'autorisation du Conseil de sécurité ; et que le reste des 5.500 soldats établiraient leur présence dans les 31 jours suivants. Si le Conseil de sécurité approuvait le plan rapidement, et si les pays fournissaient leurs troupes rapidement, ainsi que les moyens de les mettre en place, une MINUAR revitalisée pourrait sauver des vies au Rwanda dès le début du mois de juin et dans tout le pays vers la mi-juin.

La réponse du Conseil de sécurité

Dès le départ, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité écartèrent la possibilité d'envoyer leurs propres troupes. La question devint alors de savoir si d'autres pays pourraient proposer des troupes, et quelle serait la nature du mandat que le Conseil de sécurité leur remettrait.

Tout comme ils l'avaient fait au moment de préconiser la réduction de la MINUAR, les Etats-Unis prirent la tête dans la défense d'un plan qui confinerait la MINUAR aux frontières du Rwanda. Les Etats-Unis essayèrent aussi de minimiser l'échelle de la crise, en ordonnant à ses responsables d'utiliser l'expression "actes de génocide", plutôt que de reconnaître que c'était une politique délibérée de génocide qui était en train d'être mise en oeuvre³⁷. La soi-disant raison de ce jeu sur les mots était que le gouvernement américain craignait que le fait de reconnaître cela l'obligerait à entreprendre une action plus rigoureuse aux termes de la Convention sur le Génocide de l'ONU.

Aux termes de l'article II de la Convention sur la Prévention et la Punition du Génocide (1948), le génocide est défini comme étant :

tout acte parmi les suivants commis dans le but de détruire, entièrement ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, en tant que tel : en tuant des membres du groupe ; en causant des torts corporels ou mentaux graves aux membres du groupe ; en infligeant délibérément au groupe des conditions de vie calculées pour entraîner sa destruction physique entièrement ou en partie ; en imposant des mesures destinées à

prévenir des naissances dans le groupe ; et en transférant par la force des enfants du groupe dans un autre groupe.

[Traduction en français du texte officiel anglais par l'auteur]

Le fait que les massacres commis au Rwanda correspondaient à cette définition fut plus tard confirmé par R. Degni-Segui, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme, dans un rapport remis à l'ONU. Il avait été nommé par une Session spéciale de la Commission des droits de l'homme qui s'était réunie au mois de mai. La Convention sur le Génocide engage les parties ayant signé la Convention à "prévenir et punir" le génocide, qu'il soit commis en temps de guerre ou de paix. Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité ont tous ratifié la Convention sur le génocide.

Le mandat de la MINUAR II

Les efforts de M. Boutros-Ghali en vue d'obtenir le soutien du Conseil de sécurité pour une nouvelle initiative furent finalement couronnés de succès. Le 16 mai, le Conseil de sécurité adopta la Résolution 918, adoptant par la même occasion le plan que M. Boutros-Ghali avait préconisé dans son rapport. La MINUAR II, à son arrivée, "tenterait d'assurer la sécurité d'autant de groupes de civils en danger que possible" et "assurerait la sécurité, au besoin, des opérations de secours humanitaires". Selon le calendrier original de M. Boutros-Ghali, il serait encore possible de voir la totalité des 5.500 soldats mener à bien leur mandat pour la mi-juin. La résolution imposait aussi un embargo sur les armes pour le Rwanda, selon le chapitre 7 de la Charte de l'ONU.

En même temps, plusieurs pays africains indiquèrent qu'ils étaient prêts à fournir des contingents. Ces pays étaient l'Ethiopie, le Ghana, le Sénégal, le Malawi, le Mali, la Zambie et le Zimbabwe. La Tanzanie et le Zaïre proposèrent aussi des soldats mais les règles de l'OUA interdisent aux Etats membres d'envoyer des soldats dans les pays voisins. Cependant il manquait aux soldats l'équipement et le soutien logistique pour pouvoir mettre en place une opération rapide.

Ayant refusé d'envoyer leurs propres soldats, les membres du Conseil de sécurité manquèrent même à présent à fournir les moyens qui auraient permis aux soldats africains d'être envoyés au Rwanda. Leur réponse, l'offre des Etats-Unis de prêter 50 véhicules blindés et celle du Royaume-Uni de fournir 50 camions, était totalement inadéquate, en particulier provenant de gouvernements comptant deux des forces militaires les mieux équipées du monde. Mais certains gouvernements africains firent aussi faux bond au Rwanda, en exprimant des "exigences exorbitantes pour leurs bataillons", au lieu de faire des demandes raisonnables³⁸.

Ces échecs eurent pour effet de retarder encore plus le déploiement des forces de l'ONU. A la fin du mois de mai, alors qu'aucun soldat supplémentaire n'était arrivé au Rwanda, M. Boutros-Ghali critiqua ouvertement les Etats membres de l'ONU. Il déplora le fait que la communauté internationale "semble être paralysée au moment d'agir", presque deux mois après le commencement des massacres, "même aux termes du mandat révisé" donné par le Conseil de sécurité :

Nous devons tous reconnaître que ... nous avons échoué au niveau de notre réponse à l'agonie du Rwanda, et que nous avons ainsi donné notre assentiment à la continuation de la perte de vie humaines. Notre disposition et notre capacité à agir se sont avérées au mieux inadéquates et au pire déplorables, à cause de l'absence d'une volonté politique collective³⁹.

L'intervention française

A la mi-juin 1994, les agences humanitaires estimaient que le génocide avait causé plus de 500.000 morts; presque deux millions de personnes avaient été déplacées intérieurement et plus d'un demi-million s'étaient enfuies vers les pays voisins. C'était là une catastrophe sans précédent en Afrique et les massacres continuaient dans la plupart du Rwanda. A ce moment-là, la totalité de la force de la MINUAR II aurait dû être en place, mais pas un seul soldat de la paix n'était encore arrivé.

Vers la mi-juin, la France annonça soudain son intention d'envoyer 2.500 soldats au Rwanda — une mission strictement humanitaire, selon le gouvernement français. L'objectif des soldats serait de sauver la vie de civils, en établissant une "zone sûre" dans le sud-ouest. De nombreux pays, des agences d'aide (y compris Oxfam) et des journalistes exprimèrent leur inquiétude, soutenant que, étant donné que la France avait armé le gouvernement précédent et avait aidé à former ses soldats, elle était mal placée pour lancer une mission humanitaire. Si la France voulait vraiment aider, affirmaient-ils, elle devrait fournir aux soldats africains déjà proposés à la MINUAR les moyens de le faire.

Le FPR était farouchement opposé à l'initiative française, car il tenait la France en partie responsable des massacres, et était convaincu qu'elle était résolue à maintenir ce qui restait de l'ancien régime, afin de renforcer sa position lors des négociations futures. Les soupçons étaient non seulement entretenus par les actions des Français dans le passé, mais aussi par des rapports selon lesquels, au mois de mai, les Français auraient fermé les yeux sur l'arrivée d'armes destinées au "gouvernement intérimaire" à Goma, au Zaïre⁴⁰, et qu'ils auraient utilisé, jusqu'au mois de juin, des agents "reniables" pour fournir des armes au "gouvernement intérimaire"⁴¹.

A la mi-juin, le FPR avait conquis la totalité de l'est du Rwanda. Dans la plupart des régions (mais pas Kigali, remarquablement, l'armée et les milices alliées rwandaises avaient tout simplement fui. Les rebelles projetaient maintenant de consolider leurs progrès dans le sud et l'ouest, exactement la zone dans laquelle les Français avaient l'intention d'envoyer leurs soldats. Si les soldats français opposaient leur résistance à son avance, le FPR menait de se battre contre eux.

L'opération "Turquoise"

La France était fermement résolue à ce que l'opération "Turquoise" ait lieu. En puisant dans les forces qu'elle avait dans la République centrafricaine, la France avait mobilisé plus de 1.000 soldats en quelque jours ; ils étaient prêts et attendaient sur la frontière rwandaise, dans des bases à Bukavu et à Goma au Zaïre. La France déclara, toutefois, qu'elle souhaitait avoir l'appui du Conseil de sécurité, lequel lui fut accordé, le 22 juin. Dix des quinze Etats membres du Conseil de sécurité avaient octroyé leur appui au plan ; aucun des cinq Etats permanents n'y avait opposé son veto, mais la Chine s'était abstenue, ainsi que quatre autres Etats membres non permanents : le Brésil, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria et le Pakistan.

A partir de leurs bases zairoises, les Français envoyèrent des missions dans l'ouest du Rwanda, en commençant par Cyangugu au sud et Kibuye plus au nord. Au cours des jours suivants, les soldats français secourirent des milliers de personnes : des bonnes soeurs qui s'étaient cachées, terrorisées, des orphelins qui avaient erré désespérés et sans but, et des hommes qui se cachaient depuis des semaines dans les forêts. Mais les soldats ne tardèrent pas à découvrir qu'ils étaient arrivés trop tard pour sauver les plus vulnérables : la majorité des Tutsis de la région avaient déjà été tués⁴².

La région autour de Gishyita (préfecture de Kibuye), par exemple, comptait auparavant 10.000 Tutsis ; à présent, selon les estimations d'Eric Nzabihimana, un professeur local, il y en avait

moins de 1.000⁴³. Rien n'avait préparé les soldats eux-mêmes pour les scènes d'horreur qui les attendaient. Mais ils assisteraient aussi à des actes de courage remarquables, comme par exemple à Gikongoro, où une famille Hutu cachait 21 Tutsis chez elle depuis le début des combats.

La "zone sûre" rassura aussi les 1.500.000 personnes déplacées qui y vivaient, leur faisant penser que si elles y restaient, elles seraient en sécurité, ce qui empêcha un exode massif vers le Zaïre. Le conflit prévu entre les rebelles et les soldats français ne se matérialisa pas. Dans la pratique, les rebelles évitèrent en général la zone sûre et se concentrèrent sur la conquête des quelques régions qui étaient encore sous le contrôle du "gouvernement intérimaire". Au début du mois de juillet, ils s'emparèrent enfin de Kigali, puis de Butare, la seconde ville par la taille, au sud. A présent la seule région qu'ils n'avaient pas encore pris était le nord-ouest ; celui-ci ferait l'objet de leur poussée finale pour la victoire.

La crise des réfugiés au Zaïre

Au fur et à mesure de l'avance du FPR dans le nord-ouest, des rapports commencèrent à apparaître selon lesquels des centaines de milliers de Hutus étaient en train de fuir vers l'ouest. Le 9 juillet, Maurice Herson, Responsable des urgences d'Oxfam en mission d'évaluation au Rwanda, rapporta que "la population toute entière est en train de se concentrer à l'ouest... Nous n'avons pas la moindre idée du nombre des personnes qui restent derrière — à part celles qui sont incapables de se déplacer, les personnes très âgées, les handicapés, les enfants abandonnés ou perdus — et nous ne savons pas non plus ce qui va leur arriver s'ils y restent. La question importante est qu'ils sont tous convaincus qu'ils vont se faire massacrer. Et donc, ils s'enfuient"⁴⁴.

Malgré le fait que le FPR leur ait assuré à de nombreuses reprises qu'ils n'avaient rien à craindre d'une victoire des rebelles, les Hutus étaient convaincus que les rebelles exigeraient des représailles. Ces peurs étaient délibérément exploités par ce qui restait du "gouvernement intérimaire" et ses soldats et milices, qui se trouvaient parmi les personnes déplacées. Ils donnaient des récits horrifiants des massacres du FPR, desquels il n'y avait guère de preuves, et exhortaient les personnes terrifiées qui les écoutaient à fuir avant d'être massacrées. La station de radio extrémiste RTLM, renforçait ce message avec des émissions demandant instamment aux gens de faire preuve de solidarité envers le "gouvernement intérimaire" et de fuir avec lui.

Le 9 juillet, certains journaux commencèrent à consacrer des articles et des reportages à ces événements⁴⁵. Les agences humanitaires travaillant au Rwanda étaient conscientes depuis plusieurs semaines qu'une poussée des rebelles au nord-ouest aboutirait à un déplacement massif, mais personne ne pouvait prévoir avec certitude la direction dans laquelle les gens iraient. L'HCR, son mandat étant de satisfaire les besoins en matière de secours humanitaires des réfugiés, n'était pas chargé des besoins

des personnes déplacées ; tant que les gens restaient au Rwanda, il incombait à d'autres agences de s'occuper d'eux. L'UNRWO, le bureau de l'ONU coordonnant les efforts humanitaires nominalement, n'était pas une agence opérationnelle ; sa fonction était plutôt de recueillir des informations de manière à ce que les agences d'aide fussent conscientes de ce qui était en train de se passer et capables d'agir en conséquence.

Une calamité sans précédent

Lorsque le FPR prit Ruhengeri, et que les forces du "gouvernement intérimaire" filèrent à Gisenyi, les ONG commencèrent à rapporter une marée humaine, encore plus énorme que celle qui avait déferlé sur la Tanzanie. Quelque 10.000 personnes traversaient la frontière et arrivaient à Goma chaque jour, l'exode le plus rapide jamais vu par les agences humanitaires. Johanna Grombach, chef du CICR à Goma, décrit la situation le 14 juillet comme "une catastrophe humanitaire". "Les besoins sont tout simplement trop gigantesques", dit-elle. "Nous ne pouvons pas nourrir tous ces gens. Les besoins médicaux aussi sont énormes"⁴⁶.

Un million de Rwandais s'abattirent sur le Zaïre en l'espace de quelques jours. Ils étaient arrivés après des jours de marche à travers des terrains montagneux, épuisés et déshydratés, et ayant désespérément besoin de manger, de boire et de se reposer. Nombre d'entre eux se contentèrent de s'allonger et de mourir. Au cours des jours suivants, le choléra causerait beaucoup de morts ; mais les facteurs les plus meurtriers s'avérèrent être la dysenterie et la diarrhée, combinées à l'épuisement, la déshydratation et la malnutrition. Bientôt, deux mille personnes mouraient chaque jour⁴⁷ : une personne par minute, 24 heures sur 24. Les taux de mortalité étaient sans précédent dans l'expérience des agences d'aide, beaucoup plus élevés que ceux qui avaient été observés à d'autres endroits.

Des agences d'aide peu préparées

La crise de Goma prit les agences d'aide au dépourvu. Celles qui avaient déjà des équipes en place étaient le Comité International de la Croix Rouge, MSF-Hollande, Oxfam (Royaume-Uni et Irlande), Caritas et l'HCR ; mais aucune agence n'avait prévu l'échelle gigantesque de la crise, ni planifié en conséquence. Le manque de préparation eut pour effet que les besoins immédiats ne purent pas être satisfaits ; les réserves de nourriture déjà là suffirent seulement à subvenir aux besoins d'une petite fraction de la population des réfugiés et il n'y avait aucun équipement en place pour la fourniture d'eau propre⁴⁸.

Mais l'état de non préparation mena aussi à la prise de décisions qui ne firent qu'empirer la situation déjà désespérée. Le choix des sites pour les réfugiés illustre cela. Etant donné que Goma était si surchargée, il fallait envoyer les réfugiés ailleurs. Tragiquement, les gens furent dirigés vers le nord, vers Katala, sans eau pour eux sur leur chemin, plutôt que vers l'ouest, ce qui leur aurait donné accès à de l'eau (celle du Lac Kivu) en route. Comme le dit un journaliste, "ce fut une décision qui allait effectivement condamner à mort beaucoup de personnes"⁴⁹.

La confusion régnait aussi sur la question de savoir s'il fallait encourager les réfugiés à retourner au Rwanda ou si la situation au Zaïre devrait d'abord être stabilisée. Il y avait des différences d'opinion entre les agences, et la politique suivie par l'ONU sembla changer à plusieurs reprises. Ce qui était clair pour toutes les agences, c'était que leur capacité combinée était trop faible pour l'énorme tâche à accomplir ; le 18 juillet, Oxfam déclara que seul un pont aérien énorme et immédiat pourrait fournir un quelconque espoir d'améliorer la situation.

Le problème de la coordination

L'HCR, qui avait assumé la responsabilité des personnes ayant des besoins une fois qu'ils arrivaient au Zaïre, alloua des tâches

différentes à chaque agence. Le 20 juillet, beaucoup d'ONG avaient établi leur présence, mais la plupart de leur travail était effectué par le CICR (fourniture de nourriture), MSF (soins médicaux), Oxfam (approvisionnement en eau) et CARU (articles autres qu'alimentaires). Plus tard le World Food Programme prit la tête dans le domaine du transport par camions et par avion vers Goma. Au fur et à mesure que les médias se mirent à couvrir la situation à Goma, de plus en plus de gouvernements offrirent des fonds et de l'aide pratique, y compris les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Nouvelle-Zélande.

Bien que ces offres fussent en général bien accueillies, l'efficacité opérationnelle de ces initiatives fut compromise par le manque de volonté de la part des gouvernements de consulter les agences d'aide déjà en place et de coordonner les actions avec elles. Nicholas Stockton, Directeur de la coordination en cas d'urgence d'Oxfam, donna un exemple de deux approches différentes :

Le développement de la réponse humanitaire internationale est en train d'avoir lieu extrêmement vite, bien que la prise de décisions bilatérales non-coordonnée dans nombre de capitales nationales et dans les sièges d'organisations humanitaires internationales soit en train de causer une confusion énorme sur le terrain. ... D'après nos discussions ici avec le GTZ (département d'aide technique allemand), il semble que leur interprétation de "répartition des tâches" signifie qu'ils se chargent complètement du secteur de l'eau et des installations sanitaires, un rôle qui consistera à financer le travail d'ONG existantes, ainsi qu'à apporter leurs propres éléments supplémentaires. En revanche, le responsable chargé du projet américain en matière d'eau à Goma a déclaré : "Je reçois mes ordres de Mannheim" [base militaire américaine en Allemagne] et il semble ne pas être intéressé par le mot "coordination", qu'il ne paraît pas non plus comprendre. C'est aussi le style des équipes militaires française et israélienne ici, et il s'agit probablement d'une fonction de la gestion militaire.⁵⁰

Non seulement la coordination était insuffisante, mais l'équipement de purification de l'eau fourni par l'armée américaine était inapproprié pour la tâche à accomplir.

L'équipement qu'ils envoyèrent par avion était conçu pour fournir de l'eau de haute qualité à des petits nombres; alors que ce dont on avait vraiment besoin, c'était d'eau propre pour des centaines de milliers de personnes. Cependant les Etats-Unis fournirent deux pompes à incendie qui permirent de pomper de vastes quantité d'eau du lac Kivu. Malheureusement personne ne s'était assuré qu'il y avait assez de citernes pour fournir cette eau aux réfugiés.⁵¹

Malgré la volonté d'aider, ce que l'on réussit à faire au cours des quelques premières semaines, vitales, de la crise fut loin d'être suffisant, et les taux de mortalité se maintinrent à des niveaux sans précédent. Avec 2.000 personnes mourant chaque jour, on passa beaucoup de temps à simplement enterrer les morts. A la fin du mois de juillet, 40 camions pleins de corps étaient transportés à l'extérieur du camp chaque jour. Les corps parsemaient les champs sans que l'on s'en occupe, et on en empilait trois ou quatre à la fois au bord des routes. C'étaient les soldats français qui ramassaient les corps à Goma même, mais dans le camp de Kibumba plus au nord, c'étaient de jeunes scouts zairois qui se chargeaient de cette horrible tâche.

Oxfam se chargea rapidement de la fourniture d'eau propre, et lors de la première semaine du mois d'août, elle avait établi un système d'approvisionnement en eau pour des centaines de milliers de réfugiés. Alors que les organisations humanitaires poursuivaient leur travail dans les camps, les gouvernements avaient proposé des soldats pour former une force de l'ONU. Le Royaume-Uni, qui avait dépensé 45 millions de livres sterling pour aider le Rwanda depuis le moi d'avril, avait annoncé une augmentation de 10 millions de livres et offert 600 soldats pour renforcer le soutien logistique à l'intérieur du pays. Les autres pays qui offrirent des soldats sont le Canada, l'Australie, l'Ethiopie et le Zimbabwe. Les Etats-Unis avaient annoncé que 200 troupes allaient être envoyées à Kigali pour ouvrir l'aéroport et aider à distribuer les secours humanitaires à l'intérieur du Rwanda, en opérant en dehors de la force de l'ONU.

Le FPR, après avoir établi son contrôle dans l'ensemble du Rwanda (à l'exception de la zone française) lors de la prise de Gisenyi le 18 juillet, annonça la formation d'un gouvernement de transition. Le nouveau gouvernement rwandais signala son intention de travailler avec les Hutus en nommant Faustin Twagiramungu aux fonctions de premier ministre et Pasteur Bizimungu aux fonctions de président. Le nouveau gouvernement ne contenait pas d'Hutus du nord du Rwanda, où se trouvait la base du pouvoir du président précédent.

Les événements du mois d'août 1994

Malgré le fait que le nouveau gouvernement eût assuré les Hutus à maintes reprises qu'ils seraient les bienvenus au Rwanda, au début du mois d'août seulement quelques milliers de réfugiés revenaient chaque jour, sur une population totale d'un million. Certaines agences étaient tentées d'encourager les réfugiés à retourner dans leur pays. Mais, à part le fait qu'ils étaient trop faibles pour faire le voyage, la plupart d'entre eux étaient bien trop effrayés pour considérer de rentrer si tôt, craignant les représailles des soldats du FPR.

Il y avait aussi des considérations de sécurité, qui risquaient d'être ignorées, comme le fit remarquer, depuis Goma, Nicholas Stockton, d'Oxfam : "Les réalités politiques ici nous font penser qu'un rapatriement mal organisé et mal trié ... mènera presque certainement à une augmentation rapide de l'insécurité au Rwanda, au fur et à mesure que les guérillas se réinfiltreront dans le pays et bénéficieront du soutien populaire des gens de la zone de Gisenyi et de Ruhengeri"⁵².

Au début du mois d'août, les taux de mortalité dans les camps autour de Goma commencèrent à diminuer ; le 10 août ils avaient diminué jusqu'au nombre de 500 par jour et à la fin du mois d'août le nombre des victimes était de 300 par jour. La crise de Goma, cependant, avait coûté au moins 46.000 vies⁵³. Entre-temps, il devenait évident que les miliciens se trouvant dans les camps étaient en train de faire de la propagande afin de terrifier les

réfugiés pour les inciter à rester dans le camp. Ceci devint très vite un obstacle majeur au retour rapide des réfugiés.

Les troupes françaises avaient commencé un retrait progressif du sud-ouest du Rwanda au cours du mois d'août, et le 22 août leur retrait était complet. Les agences humanitaires craignaient un exode soudain du sud-ouest vers le Zaïre, mais celui-ci n'arriva pas. Néanmoins, 450.000 Rwandais avaient quitté le Rwanda pour la région zaïroise de Bukavu avant la fin du mois d'août.

Au début du mois de septembre, la MINUAR II s'approchait de la taille que M. Boutros-Ghali avait prévue pour elle au mois de mai, avec des effectifs de 4.167 au Rwanda. Les contingents les plus importants provinrent du Ghana (819), de l'Éthiopie (800), du Royaume-Uni (606), du Canada (394), de l'Australie (312) et du Sénégal (241) ; mais des soldats avaient également été envoyés par le Malawi, le Nigéria, le Tchad, la Zambie, la Tunisie, le Niger, le Congo et la Guinée-Bissau.

En même temps commencèrent à apparatre les premiers rapports des meurtres commis par vengeance sur les réfugiés rwandais revenant des pays voisins⁵⁴. Bien que ceux-ci fussent condamnés par le nouveau gouvernement, il n'était pas facile pour lui d'empêcher les gens de se faire justice eux-mêmes.

Perspectives d'avenir

Même avant les campagnes de génocide et les crises de réfugiés de 1994, le Rwanda était l'un des pays les plus pauvres du monde. Aujourd'hui le Rwanda existe à peine en tant qu'Etat-nation. Les toutes dernières estimations suggèrent que ce sont presque un million de Rwandais qui furent tués au cours du génocide ; et, alors que deux millions de ses citoyens dépérissent dans des camps de réfugiés des pays voisins, plus d'un million de personnes déplacées luttent pour leur survie au sein même du Rwanda. Plus de la moitié des membres de la population précédente de 7,2 millions sont par conséquent morts, déplacés ou réfugiés.

Physiquement, une grande partie du pays a été détruite, y compris des maisons, des écoles, des commerces, des infrastructures et des andains de forêts. Il pourrait falloir des décennies avant que le Rwanda ne retrouve son niveau de vie du début des années 80. Il sera à présent d'une importance vitale pour le gouvernement rwandais de concevoir son propre plan de réhabilitation et de reconstruction nationales (**Recommandation 1a**). Ce sera alors à la communauté internationale qu'incombera la responsabilité de financer complètement ce plan et de fournir toute assistance pratique que le gouvernement rwandais demandera (**1b**). Une question importante sera le rétablissement du gouvernement central et local. En même temps, les habitants du Rwanda continueront à avoir besoin de secours humanitaires urgents de la part de la communauté internationale (**1c**).

Les crises de réfugiés de 1994 ont considérablement aggravé le problème lié aux réfugiés, déjà extrêmement complexe. L'histoire de la région illustre les dangers inhérents à une vaste population rwandaise demeurant dans des pays voisins. Le gouvernement précédent et ses soldats et milices semblent avoir l'intention de retourner au Rwanda par la force. A moins que le gouvernement

rwandais et les autorités régionales n'arrivent à forger une solution politique qui soit acceptable pour la majorité des réfugiés, il est par trop probable que la violence, voire une guerre, se déclenche à nouveau. Les principes de la coopération régionale et du partage du pouvoir au Rwanda furent exposés dans les accords d'Arusha. Ces principes devraient à présent former les fondements d'un accord politique régional (2a).

Il existe d'autres dangers découlant de la présence de dizaines de milliers de réfugiés dans les pays voisins. Dans les zones où les terres sont insuffisantes, comme le Kivu, le ressentiment à l'égard des réfugiés rwandais pourrait facilement enflammer un conflit violent, comme c'est arrivé récemment. Ceci pourrait avoir des conséquences dévastatrices pour la stabilité de la région des Grands Lacs. Mais en Tanzanie, il est au moins possible que la solution durable de la question des réfugiés rwandais réside non pas dans le retour des réfugiés, mais plutôt dans leur implantation et leur naturalisation.

Les réfugiés qui se trouvent à présent dans les pays voisins sont peu susceptibles de retourner au Rwanda à moins qu'ils n'aient des intérêts dans le futur de leur pays. Le nouveau gouvernement rwandais comprend des Hutus du sud du Rwanda, mais très peu du nord du Rwanda, l'ancienne base du président précédent. Et pourtant, comme la vie politique du Rwanda a une solide dimension régionale, (voir deuxième partie), et parce que beaucoup de réfugiés vinrent du nord du Rwanda, la présence plus importante de Hutus modérés du nord du Rwanda au sein du gouvernement rwandais pourrait s'avérer d'une importance cruciale au moment d'encourager les réfugiés à retourner dans leur pays.

En même temps, il faut arriver à persuader les réfugiés qu'ils ne seront pas victimes de représailles à leur retour au Rwanda, et qu'ils seront en mesure de réclamer leur terre et ce qui leur appartient. Si on veut éviter les tueries commises par vengeance, le gouvernement rwandais devra établir l'ordre public dans l'ensemble du pays. Pour cela, il est actuellement en train de faire des pieds et des mains pour mettre en place un nouveau système

légal et judiciaire. L'assistance pratique fournie par la communauté internationale sera d'une importance vitale **(2b)**, tout comme le déploiement urgent de surveillants des droits de l'homme **(2c)**. En même temps, une MINUAR II au grand complet pourrait aussi s'avérer utile au moment d'assurer la sécurité des réfugiés **(2d)**.

Le nouveau gouvernement a annoncé son intention de poursuivre en justice les personnes soupçonnées d'avoir commis des crimes de guerre et tous les gouvernements sont tenus par la Convention sur le Génocide de fournir leur assistance à ce processus. Il y a à présent deux Commissions de l'ONU qui enquêtent sur le rôle des individus dans le génocide commis, mais leurs ressources sont tout à fait insuffisantes et ces commissions auront besoin de davantage de ressources pour pouvoir réaliser leurs fonctions de façon efficace **(2e)**. Une fois que ces Commissions auront effectué leur rapport, l'étape suivante sera d'établir un processus judiciaire. Si l'on veut persuader les réfugiés qu'ils ne risquent rien en revenant, il sera d'une importance vitale que le système judiciaire soit équitable et transparent. Le gouvernement rwandais a accepté le principe d'un processus judiciaire international; l'établissement de ce dernier exigera un soutien institutionnel **(2f)**.

Le développement à long terme du Rwanda, et le travail d'ONG comme Oxfam, dépendra beaucoup de l'obtention de la paix dans la région. D'autres mesures qui permettraient d'encourager la paix seraient de pousser le gouvernement du Zaïre à tenir sa promesse de désarmer l'armée du gouvernement précédent **(3a)**; d'assurer que l'embargo sur les armes mis en place par la Résolution 918 est dûment mis en oeuvre **(3b)**; et de fournir de l'aide au développement aux communautés des pays voisins **(3c)**, dont les environnements locaux ont été dramatiquement affectés par la vague massive des réfugiés rwandais.

Les perspectives de paix au Rwanda seront très influencées par les événements survenant au Burundi. Par le passé, le sort des Hutus et des Tutsis au Rwanda a eu un impact direct sur les Hutus et les Tutsis au Burundi et vice-versa. Il est probable que la même

chose arrive à l'avenir. Il sera donc d'une importance vitale d'empêcher que les conflits violents ne s'intensifient au Burundi et la communauté internationale devrait s'efforcer de trouver des mesures permettant de soutenir cela (4a,b). Ce qui est plus important, toutefois, ce seront les initiatives politiques prises par le gouvernement du Burundi.

A court et à long terme, la région dans son ensemble devra se pencher sur les questions des réfugiés, des migrants, de la coopération économique, et de la promotion de la paix. L'OUA, qui a joué un rôle d'une importance vitale au cours des efforts faits par le passé en vue de résoudre le problème des réfugiés, pourrait avoir un rôle important à jouer à présent. Les problèmes de la région ne sont pas uniques ; ce sont des questions similaires auxquelles il faut faire face partout en Afrique. Si l'on veut relever ces défis, une volonté politique vigoureuse de la part des gouvernements africains et de ceux du Nord s'avérera absolument impérative.

Leçons à tirer de la réponse internationale

La responsabilité principale du génocide commis au Rwanda et de la crise des réfugiés actuelle incombe aux extrémistes qui tentèrent de saboter les accords d'Arusha en tentant d'éliminer leurs adversaires politiques. Après avoir massacré jusqu'à un million de personnes, principalement des Tutsis, ils encouragèrent les Hutus, déjà terrifiés par l'avance de l'armée rebelle, à fuir le pays. Ils sont donc principalement responsables de la mort d'au moins 50.000 réfugiés rwandais dans les pays voisins.

Cependant, la communauté internationale, et en particulier les membres les plus puissants des Nations unies, ont, à travers leur complaisance et leur inaction, joué un rôle dans les massacres commis au Rwanda. Ils manquèrent à suivre les alertes lorsqu'il devint clair que les extrémistes étaient en train d'essayer de saper les accords d'Arusha. Et ils manquèrent à exercer une pression suffisante sur le gouvernement rwandais afin qu'il se plie aux recommandations émises par un Rapporteur spécial de l'ONU, qui avertit des effets insidieux de la propagande gouvernementale contre les Tutsis, et qui révéla les massacres organisés par des dirigeants du gouvernement et exécutés par les milices.

Il était évident que la volonté politique manquait ; un message souligné par le fait que, depuis le jour de l'établissement même de la MINUAR le 5 octobre 1993, jusqu'à la fin du mois de mars 1994, moment où la fragilité des accords d'Arusha était plus que claire, le Conseil de sécurité demanda au secrétaire général de réduire la taille de la force de l'ONU afin d'économiser de l'argent. Ce manque de volonté politique est aussi sous-jacent à l'échec de la communauté internationale à organiser une réponse efficace face aux événements ultérieurs survenus au Rwanda.

Oxfam est d'avis que les Rwandais ont les mêmes droits fondamentaux que tous les autres êtres humains du monde, et que la communauté internationale a l'obligation morale de protéger et de promouvoir ces droits fondamentaux. Une façon d'arriver à davantage de cohérence dans l'action internationale au moment de faire valoir les droits fondamentaux serait de convenir des principes et critères à appliquer aux réponses spécifiques de l'ONU dans les cas où les civils sont menacés par des conflits civils et internationaux (5).

Mais le point de départ pour toute tentative de la communauté internationale en vue de faire valoir les droits fondamentaux, et d'améliorer la prévention des conflits, est le besoin de se maintenir bien informée des menaces sur la paix et la sécurité. Si l'on veut accorder une attention sérieuse à la prévention des conflits, l'ONU a besoin d'un Bureau de diplomatie préventive (6a) et que le Conseil de sécurité accepte de considérer des mesures préventives appropriées au vu des rapports dudit bureau (6b). Lorsque les informations "sur le terrain" détaillées sont insuffisantes, les surveillants des droits de l'homme de l'ONU devraient être prêts à être déployés immédiatement (6c).

Dans le cas du Rwanda, cependant, des puissances extérieures, y compris la France et les Etats-Unis, fournirent des armes au gouvernement d'alors, malgré les preuves de violations flagrantes des droits de l'homme, et malgré le fait qu'elles étaient parmi les observateurs du "processus de paix " d'Arusha. A moins qu'il n'y ait davantage de transparence dans la fourniture d'armes, il ne sera pas possible de mener de débat public sur les gouvernements étrangers qui devraient recevoir de l'aide militaire ; le fait de s'assurer que les fournitures d'armes sont inscrites dans le Registre des Armes Conventionnelles de l'ONU est une manière possible d'améliorer cette transparence (7a).

Ce registre pourrait être étendu pour englober les petites armes, telles que les armes automatiques, qui ne sont pas à l'heure actuelle comprises dans le Registre, mais causent de nombreuses morts dans les pays en voie de développement. A long terme, un

code de conduite international sur le transfert, la vente et l'exportation des armes pourrait être établi. Ceci réduirait la fourniture d'armes aux gouvernements qui violent les droits fondamentaux de leurs citoyens (7b).

Certaines des armes exportées pour l'usage du gouvernement précédent et du FPR continuent à faire des morts actuellement. Il s'agit des mines anti-personnel, qui étaient utilisées par le précédent gouvernement ainsi que par le FPR au cours de la guerre civile qui suivit l'invasion du FPR en 1990. Alors que les réfugiés reviennent des pays voisins, ils sont mutilés et tués par ces armes aveugles. Oxfam est d'avis que la seule manière efficace de prévenir l'utilisation des mines est d'en interdire la production, la vente, l'exportation, le transfert, le stockage et l'utilisation (7c).

La réponse de la communauté internationale aux événements suivant l'assassinat du président Habyarimana met en évidence des leçons tout aussi importantes. La Belgique s'empressa de retirer tout son contingent de la MINUAR après le meurtre de dix de ses soldats de la paix. Une fois les soldats les mieux équipés partis, le Conseil de sécurité réduisit radicalement la force de l'ONU à moins d'un quart de ses effectifs précédents. Les Etats membres de l'ONU s'empressèrent ensuite d'évacuer leurs ressortissants, abandonnant les Rwandais désespérés à leur terrible sort.

Les plus grandes puissances du Conseil de sécurité retardèrent ensuite délibérément l'établissement d'une nouvelle force de paix de l'ONU. Les Etats-Unis, seule superpuissance du monde, prirent la tête dans cette renonciation honteuse à toute responsabilité⁵⁵. Ses dirigeants refusèrent d'admettre qu'un génocide était en train d'être commis et firent pression en vue de restreindre la nouvelle force de l'ONU aux zones frontalières du Rwanda, alors qu'il y avait des preuves claires du fait que la majorité des personnes en danger se trouvaient à l'intérieur même du Rwanda.

Lorsque l'on se mit finalement d'accord sur la nouvelle force de l'ONU (presque six semaines après le début des massacres), les Etats membres les plus puissants de l'ONU ne proposèrent aucun soldat. Mais lorsque les pays africains proposèrent leurs propres contingents, les Etats du Nord dont les capacités militaires sont les plus importantes manquèrent à fournir un équipement et un soutien logistique appropriés et suffisants afin de mettre ces soldats de la paix en place. Toutefois, certains gouvernements africains essayèrent d'exploiter cette situation pour leurs propres fins, au lieu de prendre leurs propres initiatives.

Deux pays qui démontrèrent véritablement leur volonté de participer sont le Ghana et l'Ethiopie. Le Ghana fournit le plus gros des soldats de la paix qui restèrent au Rwanda, et ces deux pays ont fourni les deux contingents les plus importants dans la MINUAR II. Mais c'est l'exception qui confirme la règle et la plupart des pays ont failli à agir. Le résultat de cet échec fut qu'en juillet 1994, presque trois mois après le début des massacres, la MINUAR II n'était toujours pas arrivée au Rwanda. Le génocide se poursuivit donc sans perdre de son intensité et sans obstacles (à l'exception des zones progressivement prises par le FPR) et, jusqu'à l'arrivée des Français vers la fin du mois de juillet, il n'y avait personne pour rassurer les personnes déplacées et les convaincre qu'elles ne risquaient rien en restant.

Il n'est pas réaliste de suggérer qu'une force de l'ONU de 5.500 hommes aurait pu immédiatement faire cesser les massacres commis au Rwanda. La rapidité et l'échelle du carnage étaient telles que même si cette force était arrivée à la mi-juin (comme projeté au départ par le secrétaire général), des centaines de milliers de Rwandais auraient perdu la vie. Et, une fois cette force en place, il lui aurait fallu du temps pour arriver à protéger les civils de manière efficiente.

Mais les faibles excuses des gouvernements, y compris celles des membres les plus puissants du Conseil de sécurité, avaient été démenties par la protection réussie de milliers de civils par la

force croupion de l'ONU qui resta à Kigali, par l'aptitude des troupes françaises à restaurer la sécurité dans le sud-ouest et par la vitesse à laquelle les membres du Conseil de sécurité déployèrent des troupes lorsqu'ils se décidèrent à agir, pour répondre à la crise des réfugiés de Goma.

La France, et à présent les Etats-Unis et le Royaume-Uni, ont prouvé qu'il est possible d'envoyer des troupes en l'espace de quelques jours si la volonté politique est là. Ils rechignaient à permettre aux soldats de la paix africains de se déployer au Rwanda au début, mais montrèrent qu'ils sont capables de prendre l'action lorsque cela leur convient. Par conséquent l'affirmation qu'une force de l'ONU n'aurait pas pu sauver des milliers et des milliers de vies et n'aurait pas pu être mise en place rapidement — l'affirmation, en fait, que ce qui est arrivé au Rwanda était en quelque sorte inévitable — s'avère totalement démentie par les faits.

Le fait que la force croupion de l'ONU à Kigali soit parvenue à sauver la vie à des milliers de civils a une signification considérable. Il suggère que la politique de prudence en ce qui concerne le maintien de la paix de l'ONU, causée par l'expérience de la Somalie, devrait à présent être passée en revue ; il semblerait que si l'on remet aux troupes de l'ONU le mandat de protéger les civils, plutôt que celui de s'engager dans des actions militaires offensives (comme dans le cas de la Somalie), il leur est possible d'obtenir des résultats considérables, même dans des circonstances extrêmement hostiles.

Si l'ONU veut organiser une réponse rapide et efficace à des situations d'urgence similaires à l'avenir, les membres du Conseil de sécurité devront faire preuve d'un engagement renouvelé à l'égard du travail de maintien de la paix de l'ONU. L'état de préparation de l'ONU à organiser des opérations de maintien de la paix devrait être amélioré par les Etats membres, en offrant davantage de troupes et d'équipement aux termes des dispositions de secours existantes, et en adaptant lesdites dispositions afin qu'elles englobent les chapitres 6 et 7 de la

Charte de l'ONU (à l'heure actuelle elles n'englobent que le chapitre 6) **(8a)**.

Un fournisseur de la formation en matière de maintien de la paix en avance aux troupes proposées dans le cadre de ces dispositions, les Etats membres de l'ONU dont la capacité et les compétences militaires sont les plus importantes pourraient augmenter la fourniture de soldats de la paix de l'ONU bien formés et prêts à être déployés **(8b)**. A court terme, les Etats membres de l'ONU pourraient également améliorer le financement de la fonction de maintien de la paix de l'ONU **(8c,d,e)**.

A long terme, les Etats membres de l'ONU devraient établir une force de déploiement rapide, afin d'entreprendre des opérations de maintien de la paix dans des crises qui pourraient survenir **(9)**. Cette force devrait être assez importante pour entreprendre la gamme d'opérations qui pourraient s'avérer nécessaires, mais pourrait être renforcée ou remplacée par des soldats de la paix conventionnels de l'ONU. Le raisonnement principal d'une telle force est le fait qu'une intervention rapide et efficace de l'ONU peut empêcher les conflits de s'intensifier au-delà du point où la paix peut être restaurée rapidement.

Au vu de la tragédie de Goma, il apparut de manière évidente que la communauté internationale est mal préparée pour faire face aux situations d'urgence humanitaires à si grande échelle. Bien que l'urgence de la situation de Goma fût sans précédent, la réponse internationale montra amplement ses défauts sur des questions clé : la planification et la préparation avant la crise; la capacité des agences humanitaires à y faire face ; le manque de compétences parmi les équipes militaires nationales en ce qui concerne les exigences spécifiques des crises humanitaires ; le manque de consultation et de coordination par certains des acteurs du travail humanitaire. L'ONU devrait à présent évaluer les résultats de ses départements et agences, au vu de leur réponse face à la crise de Goma, afin d'établir les leçons qui peuvent en être tirées **(10a)**.

A court terme, les appels joints de l'ONU devraient être complètement financés et le Département des affaires humanitaires devrait être habilité à coordonner les actions des diverses agences répondant à une crise (10b,c). A long terme, des rouages efficaces dans les situations d'urgence pourraient supposer que l'on crée un seul département de l'ONU chargé des urgences, en y incorporant les fonctions existantes du DAH (Département des affaires humanitaires) et celles des agences opérationnelles de l'ONU (10d). Ce département serait chargé de recueillir les informations d'alerte précoce, d'évaluer les besoins, et d'organiser et entreprendre la réponse urgente elle-même.

Ce département pourrait ainsi assurer une réponse totalement efficace et coordonnée de la part de l'ONU et fournir un point de référence unique aux ONG et aux gouvernements répondant à la même crise. Il faudrait lui attribuer une place importante au sein du système de l'ONU, d'où la suggestion qu'il soit présidé par un secrétaire général adjoint. Le mandat de ce département devrait englober les personnes déplacées intérieurement ainsi que les réfugiés, de manière à ce que la réponse à la souffrance humaine ne doive pas attendre jusqu'à ce que la menace d'une crise de réfugiés soit devenue une réalité (10e).

Recommandations

Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) poursuivra son travail au Rwanda et dans la région des Grands Lacs, au moyen d'un important programme de travail humanitaire au cours des années à venir. Ce sera surtout la volonté et la capacité du gouvernement et autorités locales rwandais de forger une solution politique pour relever les défis auxquels ils doivent faire face qui détermineront l'aptitude du programme à effectuer une transition vers le travail de développement. Mais la communauté internationale peut aussi jouer un rôle important dans le rétablissement du Rwanda et améliorer les perspectives de paix dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Oxfam est d'avis que le gouvernement du Rwanda, les autorités régionales et la communauté internationale devraient considérer activement les recommandations suivantes :

1 encourager le rétablissement du Rwanda :

- a *le gouvernement du Rwanda* : en développant un plan de réhabilitation et de reconstruction qui bénéficiera de l'appui de la communauté internationale ;
- b *la communauté internationale* : en finançant ce plan de réhabilitation et de reconstruction et en fournissant toute l'assistance pratique requise par le gouvernement rwandais ;
- c *la communauté internationale* : en finançant les efforts visant à fournir des secours humanitaires aux réfugiés rwandais se trouvant dans les pays voisins, aux personnes déplacées à l'intérieur du Rwanda et aux réfugiés de retour au Rwanda ;

2 promouvoir la réconciliation entre tous les Rwandais et un climat propice au retour des réfugiés :

- a. *le gouvernement du Rwanda et les autorités régionales* : en forgeant une solution politique pour les défis auxquels ils doivent faire face, en se basant sur les principes de partage du pouvoir et de coopération figurant dans les accords d'Arusha ;
- b. *la communauté internationale* : en aidant les efforts du gouvernement rwandais en vue d'établir un nouvel appareil légal et judiciaire ;
- c. *la communauté internationale* : en envoyant des surveillants des droits de l'homme de l'ONU dans chaque commune du Rwanda, afin d'accompagner les réfugiés de retour dans leur pays;
- d. *la communauté internationale* : en s'assurant que la MINUAR II fonctionne au grand complet et est totalement financée une fois mise en place ;
- e. *la communauté internationale* : en renforçant les Commissions de l'ONU qui enquêtent sur le rôle d'individus dans la perpétration du génocide ;
- f. *la communauté internationale* : en établissant un processus judiciaire international afin de poursuivre en justice les individus soupçonnés d'avoir commis des crimes contre l'humanité, y compris le génocide, et autres violations flagrantes des droits de l'homme ;

3 promouvoir la paix et le développement dans la région :

- a. *le gouvernement du Zaïre* : en observant son engagement à désarmer les soldats du gouvernement précédent dans les limites de ses frontières ;
- b. *la communauté internationale* : en s'assurant que l'embargo sur les armes établi par la Résolution 918 est dûment mis en oeuvre ;

- c *la communauté internationale* : en fournissant de l'aide au développement aux communautés de la Tanzanie, du Zaïre, du Burundi et de l'Ouganda qui ont été affectées par la vague récente de réfugiés rwandais ;

4 empêcher l'intensification d'un conflit violent au Burundi :

- a *la communauté internationale* : en envoyant des surveillants des droits de l'homme au Burundi, afin d'enquêter sur la situation actuelle et d'établir des recommandations en vue de mesures supplémentaires ;
- b *la communauté internationale* : en envoyant des surveillants internationaux au Burundi pour se joindre à la mission d'observation de l'OUA et surveiller les activités des forces de sécurité ;

La réponse internationale face aux crises du Rwanda suggère qu'il est à présent nécessaire de procéder à une réforme radicale des capacités de maintien de la paix et en cas d'urgence de l'ONU si l'on veut prendre des mesures efficaces en réponse à des crises similaires survenant à l'avenir. C'est par dessus tout une question de volonté politique parmi les Etats membres de l'ONU.

Oxfam est d'avis que la communauté internationale devrait considérer activement les recommandations suivantes :

5 agir de façon cohérente en vue de faire valoir les droits fondamentaux des êtres humains :

- a en convenant des principes et des critères pour des réponses spécifiques données par l'ONU, y compris le maintien de la paix aux termes du chapitre 7 de la Charte, pour les civils menacés par des conflits civils et internationaux;

6 renforcer l'aptitude de l'ONU à prendre des mesures préventives :

- a en établissant un Bureau de diplomatie préventive, au sein même du Secrétariat de l'ONU, afin de recueillir les informations alertes précoces, auprès des gouvernements, des départements et agences de l'ONU, des organisations non gouvernementales, des médias et des chercheurs universitaires ;
- b en faisant en sorte que le Conseil de sécurité de l'ONU accepte de considérer des mesures préventives appropriées en réponse à tous les rapports du Bureau de diplomatie préventive que lui présente le secrétaire général ;
- c en établissant des surveillants des droits de l'homme de l'ONU, des "casques blancs", prêts à être déployés immédiatement sur les ordres du secrétaire général ;

7 réduire le flux des armes vers les zones où ces armes sont susceptibles d'entraîner la souffrance des civils :

- a en déclarant les exportations d'armes au Registre des armes conventionnelles de l'ONU, et en augmentant la portée de ce Registre de manière à ce qu'il englobe les petites armes ;
- b en convenant et en mettant en oeuvre un code de conduite sur les transferts d'armes au niveau international ;
- c en interdisant la production, la vente, l'exportation, le transfert, le stockage et l'utilisation des mines anti-personnel lors du passage en revue de la Convention sur les armes inhumaines de septembre 1995 ;

8 améliorer l'état de préparation de l'ONU pour organiser des opérations de maintien de la paix :

- a en améliorant les dispositions de secours en ce qui concerne les troupes, la police civile, le soutien logistique et l'équipement dont dispose l'ONU, pour les actions décrites dans les chapitres 6 et 7 de la Charte⁵⁶ ;

- b en entraînant les troupes proposées aux termes de ces dispositions en matière de maintien de la paix, la responsabilité de cet entraînement incombant aux Etats membres de l'ONU qui ont la capacité et les compétences militaires les plus importantes ;
 - c en augmentant le fonds de réserve pour le maintien de la paix et le faisant passer à au moins 400 millions de dollars ;
 - d en permettant au secrétaire général d'obliger les gouvernements à apporter leur contribution sous la forme de 20 pour cent des coûts estimés des opérations de maintien de la paix immédiatement après l'autorisation du Conseil de sécurité ;
 - e en versant complètement et rapidement les contributions estimées aux budgets de maintien de la paix de l'ONU ;
- 9 renforcer la capacité de l'ONU à entreprendre des opérations de maintien de la paix à l'avenir :**
- a en établissant une force de l'ONU capable de se déployer rapidement pour des tâches de prévention et de maintien de la paix, pouvant être déployées suite à l'autorisation du Conseil de sécurité, aux termes des chapitres 6 et 7 de la Charte de l'ONU ;
- 10 améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire de l'ONU en cas d'urgence:**
- a en effectuant une évaluation publique de la réponse donnée par les départements et les agences de l'ONU à la crise des réfugiés de Goma, afin d'établir les leçons qui peuvent en être tirées ;
 - b en finançant complètement et rapidement tous les appels joints de l'ONU;
 - c en s'assurant que le Département des affaires humanitaires (DAH) de l'ONU est donnée l'autorité à coordonner les actions des diverses agences de l'ONU intervenant dans la réponse à une situation d'urgence ;

- d en considérant si les problèmes fondamentaux de coordination entre les différentes agences qui fournissent une réponse dans un cas d'urgence devraient être résolus au moyen de la création d'un nouveau département de l'ONU, qui engloberait les fonctions des agences actuelles et du DAH sous les ordres d'un secrétaire général adjoint ;
- e en s'assurant que le mandat d'un tel département couvre les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, ainsi que les réfugiés.

Annexe : le programme d'Oxfam dans la région des Grands Lacs

Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) finance des projets au Rwanda et dans la région des Grands Lacs (Tanzanie, Zaïre, Ouganda et Burundi) depuis les années 60, et a ouvert son propre bureau à Kigali en 1979. Au cours des années 80, le travail d'Oxfam était centré sur l'encouragement de la formation d'ONG rwandaises travaillant avec des cultivateurs.

Depuis 1990, le travail d'Oxfam a pris de plus en plus la forme de secours humanitaires d'urgence, bien que le travail de développement se fût poursuivi jusqu'au mois d'avril 1994, et en 1992, Oxfam finança des projets en faveur de l'éducation sur la non-violence et de la démocratie. Suite à l'invasion du FPR en 1990 et la réponse militaire du gouvernement rwandais, des centaines de milliers de Rwandais furent déplacés intérieurement et Oxfam établit un programme d'urgence important pour aider à satisfaire leurs besoins urgents en termes de secours humanitaires.

Un 1993 fut établi un autre programme d'urgence afin de fournir des secours humanitaires aux personnes déplacées par les combats dans la province du Kivu au Zaïre. Oxfam lança aussi un programme important d'urgence pour les réfugiés burundais qui s'enfuirent vers le sud du Rwanda suite au coup militaire commis au Burundi en octobre 1993. On a dépensé plus de 740.000 livres sterling pour ce programme, qui fournit de l'eau potable, des installations sanitaires et des soins médicaux.

En réponse aux événements survenus au Rwanda depuis le mois d'avril 1994, Oxfam a lancé l'une des opérations d'urgence les plus importantes de ses 50 ans d'existence. La plus grande partie du travail d'Oxfam a été effectuée avec les réfugiés rwandais dans les pays voisins ; mais Oxfam a aussi mené un programme en matière d'approvisionnement en eau et de soins médicaux pour

aider les personnes déplacées au nord du Rwanda (avec des dépenses de plus de 2 millions de livres sterling). En Tanzanie, Oxfam est l'agence principale dans le domaine de la fourniture d'eau à 330.000 réfugiés rwandais dans le district de Ngara et elle mène aussi un vaste programme d'approvisionnement en eau, de fourniture de soins médicaux et d'installations sanitaires dans le district de Karagwe. Depuis le mois d'avril 1994, Oxfam a dépensé plus de 3.730.000 livres sterling en Tanzanie.

Oxfam est aussi en train de travailler avec des réfugiés rwandais au Burundi, où elle fournit de l'assistance technique et de l'équipement pour l'approvisionnement en eau dans six camps de réfugiés. En réponse à la crise des réfugiés de Goma, au Zaïre, Oxfam entreprend un gigantesque programme d'approvisionnement en eau, et elle est l'agence principale qui fournit de l'eau à plus de 700.000 réfugiés rwandais dans la province du Kivu du Nord. Depuis le mois de juillet 1994, Oxfam a dépensé 4.439.000 livres sterling pour ce travail. Oxfam a également travaillé avec les réfugiés rwandais qui fuient vers l'Ouganda depuis le mois d'avril et elle a des projets de travail de secours humanitaires dans la région de Bukavu au Zaïre. A ce jour, Oxfam a dépensé plus de 10 millions de livres sterling pour le travail de secours d'urgence dans la région des Grands Lacs depuis le mois d'avril 1994.

Pour soutenir son travail sur le terrain, Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) et les membres de la famille Oxfam ont mené des campagnes afin de sensibiliser le public sur les événements survenus au Rwanda, et ont fait pression sur les gouvernements et sur le système de l'ONU avec des propositions spécifiques en matière de politiques à suivre. Dans les années à venir, Oxfam va poursuivre son travail d'urgence dans la région et vise à rétablir un programme de développement lorsque les conditions le permettront.

Remerciements

Je suis très reconnaissant à tous mes collègues au sein d'Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) qui ont trouvé le temps, au cours d'une période exceptionnellement chargée, de lire les versions préliminaires de ce livre et de me faire part de leurs commentaires. Il ne serait pas juste de citer quelques individus, mais je tiens à remercier tout particulièrement David Waller pour son très généreux apport de temps et de compétences, et Cindy Carlson qui avait rédigé cette version française. Les lecteurs qui aimeraient en savoir davantage sur la toile de fond de la crise actuelle qui sévit dans la région des Grands Lacs et sur les perspectives de développement à long terme du Rwanda devraient lire ce livre: *Rwanda: Which Way Now?*, publié par Oxfam (Royaume-Uni et Irlande) en 1993.

Guy Vassall-Adams
septembre 1994

Notes

1. Programme des Nations unies pour le développement, *Rapport sur le développement humain 1994*.
2. David Waller, Rwanda : *Which Way Now?* [quel chemin prendre?], Oxford : Oxfam 1993.
3. Voir note 1.
4. Banque mondiale, *tableaux sur la dette mondiale 1992-93*.
5. Voir note 1.
6. Peter Wiles, [Réfugiés et migrants rwandais dans la région des Grands Lacs d'Afrique centrale], rapport pour Oxfam, décembre 1992. (Compte tenu du manque de données fiables sur les recensements dans cette région, tous ces chiffres sont des estimations et il convient de les traiter avec prudence).
7. Charles P. Gasarasi, [La naturalisation collective et la continuation de l'intégration des réfugiés rwandais en Tanzanie : processus, problèmes et perspectives], document académique.
8. Voir note 7.
9. Catharine Watson, [La transition au Burundi], US Committee for Refugees [Comité pour les réfugiés des Etats-Unis], septembre 1993.
10. Voir note 2.
11. La déclaration de Dar-Es-Salaam sur le problème des réfugiés rwandais, 19 février 1991.
12. Africa Watch, [*Parler de paix et faire la guerre*], 27 février 1992.
13. Amnesty International, [*Persécution de la minorité tutsie et répression des personnes critiquant le gouvernement 1990-92*], mai 1992.
14. Africa Watch : [*Au-delà des discours: violations des droits de l'homme qui continuent à être commises au Rwanda*], juin 1993.
15. B.W. Ndiaye, Rapport au Conseil économique et social de l'ONU, 11 août 1993.
16. Human Rights Watch Arms Project, [*La fourniture d'armes au Rwanda : le commerce des armes et les violations des droits de l'homme dans la guerre rwandaise*], janvier 1994.
17. Voir note 16.
18. Voir note 16.
19. Economist Intelligence Unit, [*Rapport de pays sur le Rwanda*], quatrième trimestre 1994.
20. Economist Intelligence Unit, [*Rapport de pays sur le Rwanda*], premier trimestre 1994.
21. Economist Intelligence Unit, [*Rapport de pays sur le Rwanda*], second trimestre 1994.
22. Voir note 20.
23. Voir note 21.
24. Voir note 21.
25. Dr. B. Boutros-Ghali, *Rapport du secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda*, 30 décembre 1993.
26. Voir note 21.
27. Témoignage présenté à d'une session spéciale de la Commission sur les droits de l'homme de l'ONU, 25 mai 1994.

28. Voir note 21.
29. Dr. B. Boutros-Ghali, [*Rapport du secrétaire général sur la situation au Rwanda*], 13 mai 1994.
30. Victoria Brittain, Edward Luce, [les organisations humanitaires condamnent le retrait de l'ONU du Rwanda], *Guardian*, 23 avril 1994.
31. Dr Salim Ahmed Salim, communiqué de presse, Addis Ababa, 22 avril 1994.
32. Catherine Bond, "Dispatches" Channel Four TV, 1994.
33. David Orr, [Nous avons vu des choses terribles ces deux dernières semaines], *Independent*, 16 mai 1994.
34. [l'ONU craint de nouveaux massacres au Rwanda], *International Herald Tribune*, 14/15 mai 1994.
35. Président Ali Hassan Mwinyi, [discours à la "State House"], 1er mai 1994.
36. Voir note 29.
37. *International Herald Tribune*, éditorial, [flânerie honteuse], 16 juin 1994.
38. Richard Dowden, [Chef de l'ONU implore l'augmentation du nombre de soldats de la paix], *Independent*, 8 mai 1994.
39. Dr B. Boutros-Ghali, *Rapport du secrétaire général sur la situation au Rwanda*, 31 mai 1994.
40. *The Economist*, [Les Français au Rwanda], 2 juillet 1994.
41. *Africa Confidential* [Rwanda : reniabilité implausible], 15 juillet 1994.
42. Voir note 40.
43. Leslie Crawford [Les Français sauvent la vie de Tutsis grièvement blessés], *Financial Times*, 1er juillet 1994.
44. Maurice Herson, Rapport de situation à Oxfam depuis Goma, 9 juillet 1994.
45. *Independent* et *Guardian* à Londres.
46. Buchizya Mseteka, [Marée humaine déferle au-delà de la frontière zaïroise], 14 juillet 1994.
47. Chris McGreal, [Taux de mortalité des réfugiés monte en flèche au Zaïre], *Guardian*, 26 juillet 1994.
48. Chris McGreal, [Au-delà du désespoir], *Guardian*, 27 juillet 1994.
49. Voir note 48.
50. Nicholas Stockton, Rapport de situation à Oxfam depuis Goma, 28 juillet 1994.
51. Nicholas Stockton, communication verbale, Oxford, septembre 1994.
52. Nicholas Stockton, notes sur un appel téléphonique de Goma, 29 juillet 1994.
53. L'estimation de l'HCR au 29 août était 46.000.
54. Lindsey Hilsum, [Les troupes du FPR "tuent des Hutus rentrant chez eux"], *Guardian*, 5 août 1994.
55. [L'Amérique entrave l'envoi de troupes supplémentaires au Rwanda], *Independent*, 18 mai 1994.
56. Aux termes du chapitre 6 de la Charte de l'ONU le maintien de la paix de l'ONU requiert le consentement des parties sur le terrain. Aux termes du chapitre 7, le maintien de la paix de l'ONU n'exige pas ce consentement.

